

Abonnements par la poste:

Édition quotidienne	
CANADA.....	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique.....	\$6.00
UNION POSTALE.....	\$10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA.....	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.....	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE QUÉBECER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et administration:

336-340 NOTRE-DAME EST

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7450

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

Pour faciliter les conversations

Quelques pièces — Le texte du Règlement XVI — Ce qu'il deviendrait, appliqué aux Anglais de la province de Québec — Deux livres à répandre — M. Belcourt parlera-t-il?

Tous ceux qui sont le moins du monde au courant de ces choses savent que la grosse cause du malaise que visent à faire disparaître les voyages de *Bonne Entente*, c'est la crise scolaire ontarienne — que symbolise et résume, pour ainsi dire, le Règlement XVII.

Il est donc fort probable que le Règlement XVII et cette crise feront, au cours du passage dans la province de Québec de nos visiteurs ontariens, l'objet de maintes conversations. C'est, entre autres choses, pour faciliter aux interlocuteurs de langue française leur part de la causerie que le *Droit* vient de publier une série de documents dont nous reproduisons aujourd'hui une assez forte partie. Nous osons prier qu'on lise ces pièces avec attention.

La première n'est autre que le fameux Règlement XVII, édition révisée de 1913. Nous nous rendons parfaitement compte que, pour en faire mesurer toute la nocivité, il faudrait l'entourer d'un assez long commentaire; car ces textes administratifs sont toujours un peu déroutants pour qui n'est pas familier avec la matière qu'ils concernent et risquent de ne pas laisser voir tout de suite leur vraie portée.

Le lecteur le moins au courant peut, toutefois, en se rappelant quelques faits et en faisant une toute petite opération, devenir au moins le caractère et l'esprit général du Règlement.

Premier fait, les écoles anglo-françaises dont il s'agit dans le Règlement sont, en réalité, des écoles fréquentées exclusivement ou en grande partie par des enfants de langue française.

Deuxième fait, l'inspecteur général qui a l'autorité suprême sur ces écoles est un homme de langue anglaise.

Troisième fait, le double inspecteur prévu par le Règlement visitait à faire visiter ces écoles par deux groupes d'inspecteurs, les uns de langue anglaise, les autres de langue française.

Vous rappelant ceci, et le rappelant, s'il en est besoin, à vos amis de langue anglaise, lisez maintenant le Règlement XVII en substituant au mot *anglais* le mot *français*, et réciproquement, et demandez à vos amis anglais ce qu'ils penseraient d'un régime qui, dans des écoles fréquentées en totalité ou en grande partie par leurs enfants,

exigerait que la langue générale d'enseignement et de discipline dans l'école fût le français, même quand les élèves et le professeur seraient tous de langue anglaise;

restreindrait l'usage permis de l'anglais aux seuls cas où l'élève serait incapable de parler le français;

restreindrait l'enseignement de l'anglais, comme sujet d'étude, aux seules écoles où il était enseigné lors de l'adoption du nouveau règlement que nous imaginons d'après le Règlement XVII (ce dispositif a permis au gouvernement ontarien d'interdire tout enseignement du français dans des écoles fréquentées par une majorité d'enfants français);

exigerait que, là où il serait toléré, cet enseignement de l'anglais ne dépassât pas habituellement une heure par jour, ne diminuât pas l'efficacité de l'enseignement donné en français, ne fût donné qu'aux enfants dont les parents le réclameraient expressément;

décréterait que leurs écoles fussent soumises à une double inspection — inspecteurs de langue française et inspecteurs de langue anglaise;

stipulerait qu'aucun instituteur ne pût enseigner dans l'une de leurs écoles sans justifier d'une connaissance suffisante du français pour pouvoir enseigner dans cette langue toutes les matières du programme;

priverait de leur légitime part de subventions publiques les commissions en totalité ou en majorité anglaises qui se refuseraient à imposer aux enfants de langue anglaise un pareil régime.

Et si pareil Règlement soulèverait, très justement, la colère de la minorité anglaise de Québec et de tous les Anglo-Canadiens, pourquoi serait-il plus juste de l'imposer à la minorité franco-ontarienne?

Nous mettons aujourd'hui à la disposition des clients de notre Service de librairie deux ouvrages qui traitent particulièrement de ces problèmes: *La langue française au Canada* de M. Bourassa, où l'on trouve la texte et la traduction, avec commentaires, du Règlement XVII, et le *Clash*, de M. William-H. Moore. Nous espérons pouvoir bientôt allonger cette liste, mais les deux volumes suffiraient déjà à éclairer beaucoup de gens.

Qu'on ne craigne point, en les offrant à nos visiteurs ontariens, d'appeler leur attention sur des thèmes ressassés. Certains d'entre eux peuvent être au courant de ces choses, mais combien d'autres les ignorent sûrement!

Ce n'est pas la première fois que la province de Québec reçoit de ses aimables pèlerins de la *Bonne Entente*. Nous nous souvenons d'une visite qui date de quelques années déjà et qui fut grand bruit. Or, à la fin de cette tournée, au soir même de leur départ pour l'Ontario, nous avons de nos oreilles entendu l'un des gros bonnets de la délégation déclarer devant dix personnes qu'il n'avait pas encore vu ce fameux Règlement, autour duquel on se battait depuis des années et qui était en somme la cause maîtresse du malentendu que lui et ses amis prétendaient faire disparaître.

D'autres peuvent être dans le même cas, et ce sera leur rendre un gros service — rendre en même temps à tout le pays un gros service — que de leur fournir, et le plus abondamment possible, des éléments d'information sur cet angoissant débat.

L'un de nos amis, qui a vu dans la liste officielle des délégués ontariens, le nom de M. le sénateur Belcourt, nous demande si celui-ci prendra la parole au cours du voyage dans la province de Québec de ses co-délégués. Nous n'en savons rien, mais il nous paraît étonnant que les chefs de la délégation ontarienne n'inviasent point M. Belcourt à prononcer quelques discours dans notre province.

D'abord, du simple point de vue ontarien — et l'on ne s'avise pas, supposons-nous, de refuser la qualité d'ontarien à un homme qui, non seulement habite depuis une quarantaine d'années la ville d'Ottawa, mais est né en pleine ville de Toronto — M. Belcourt, sénateur du Canada, ancien président de la Chambre des communes, membre du Conseil privé du Canada, délégué extraordinaire du Canada en Angleterre, demain peut-être ambassadeur à Washington, est sûrement l'un des personnages les plus représentatifs de la délégation. Puis, s'il s'agit de fonder entre nos deux provinces, entre les deux races, de meilleures relations, ne convient-il pas souverainement de faire entendre la voix de l'homme qui a habité l'une et l'autre province, qui jouit des deux côtés de la frontière interprovinciale d'un grand et juste prestige, qui est lié par le sang à la majorité québécoise en même temps que le chef élu de la minorité ontarienne, qui a longuement fréquenté les milieux politiques et intellectuels de l'Ontario? Quel homme a plus de chances de pouvoir sûrement indiquer les conditions d'une durable *bonne entente* entre les deux provinces?

M. Belcourt ne cherche pas beaucoup la grande publicité, mais — on l'a vu par ses discours de Toronto — il ne se dérobe point aux tâches nécessaires, et il serait vraiment regrettable que les artisans de la paix interprovinciale n'eussent point l'occasion d'entendre une voix si hautement qualifiée...
Omer HEROUX.

L'actualité

La mort du scoop

La soif de la primeur entretient une émigration brûlante entre les journaux.

Sous peu, M. le juge Coderre doit préparer une pièce copieuse. Le président du tribunal doit donner au public, au nom duquel agissent les requérants, communication de son rapport sur l'enquête de la police.

En publier le contenu à l'avance, quelle que soit la source à laquelle on se le serait procuré, constituerait une faute grave, un mépris de cour suivant l'expression du Code qui fait passer un frisson sur la peau.

Mais qui n'encourrait parmi nos directeurs de grande information les foudres du tribunal pour révéler au lecteur et satisfaire sa curiosité attisée par le puf de la sensation quotidienne?

Aussi prédisons-nous respectueusement à l'honorable magistrat qu'il ne se fera pas de sa part un rapport qui s'échappera par quelque lézarde insoupçonnée dans les murailles ou dans le plafond de son cabinet de travail.

M. le juge Cannon, il y a quinze ans, avait été chargé par la ville de procéder à une enquête royale et c'est au conseil, représenté par son greffier, qu'il devait faire tenir son rapport. C'est ce même officier municipal qui le devait livrer à la publicité.

On sut que la pièce était prête, qu'elle avait été remise à M. David et que celui-ci avait chargé son adjoint, M. Bauset, de la faire imprimer.

Le Bulletin étant à la ville de Montréal ce que le Soleil est au gouvernement, le puflet fut donc porté à l'extérieur de ce journal.

Au tour de l'imprimerie où le Canard éclot hebdomadairement circulaient les convits des deux grands feuillets d'information. L'une avait réussi à s'assurer la copie, je ne sais plus au juste par quel truc. On lui tira un double des épreuves qui étaient portées pour corrections à l'hôtel de ville. Cette épreuve, scindée en trois ou quatre, était aussitôt avalée par les machines du journal. Il s'agissait de faire diligence parce que le lendemain était un samedi, jour où l'on met sous presse de bonne heure.

Le journal fortuné montait une garde de mamelouk autour de son bien. Mais vite se répandit la rumeur de son extraordinaire fortune et de sa commode pensée en crever de dépit lorsqu'arriva un jeune homme habillé, porteur d'une solution. Il serait sans doute facile de faire tirer trois épreuves au lieu de deux, d'en subtiliser une et de la faire sortir de la boîte par quelque chemin discret.

Je cite chez la commère, tout était sauvé ou presque. Non, pourtant, car le rapport atrocement volumineux et pétri de sensations était déjà en parti composé chez X quand on commençait à peine les premières gales chez Z.

Il y avait dans ce temps des gens qui se passionnaient pour des primeurs et qui, pour en obtenir, eussent vendu leur âme à Belzébuth. Je le crois. Il fallait non seulement arriver en même temps, mais dépasser le concurrent qui avait eu la chance de quitter le poteau le premier.

Un petit truc fut imaginé. Quelques reporters furent expédiés près du journal qui ignorait la cruelle trahison. Ils offraient de l'argent à ceux qui leur fourniraient l'immeuble, réclamaient des numéros du journal avec une ostentation voulue et évidente.

"Tiens, tiens, dit le directeur, en se grattant la tête ou ce qui en tient lieu: le truc est simple: on veut se procurer le plus tôt possible l'un des numéros de mon camarade, le découper, le placer sur trente machines à la fois, retarder la publication du journal royal de quelques heures et publier le tout en supplément. J'aurai eu la nouvelle le premier mais l'autre suivra de près et l'effet sera long. Je n'ai qu'à attendre le plus longtemps possible, à voir venir."

Il attendit... et il vit venir. Sur les dix heures les camelots se répandaient dans les rues qui hurlaient: "Tous les détails sur l'enquête Canon, achetez la P."

"Impossible, se dit le directeur, que le sort avait favorisé le premier. C'est un canard!"

Il ouvrit le journal, compta les colonnes, écarquilla les yeux, recompta, vérifia les passages les plus palpitants, passa aux conclusions, se gratta la tête et recommanda:

"Ca y était. Il n'y avait pas à se blâmer plus longtemps."

Il se précipita dans la cave en hurlant: "Sortez-le, mais sortez-le donc!" Et comme les prestres se dirigeaient sans hâte vers leur presse, il les apostropha: "Mais tachez donc de comprendre qu'il n'y a pas une minute à perdre. Nous sommes scoueps."

"Il y a un instant, dit le chef, vous nous commandiez d'arrêter."

"Oui, mais depuis... l'autre est sorti et il l'a!"

Le pauvre directeur, ayant regagné son bureau s'effondra, mais pas plus lourdement que son tirage qu'il avait reçu de porter, ce jour-là, à deux cent mille. Les pauvres feuilles restèrent sans preneur dans l'humide et noire cave.

Ainsi mourut l'un des scoop les plus célèbres du journalisme.

Paul ANGERS.

Lettre d'Ottawa

M. King prépare sa campagne

La session peut apporter des changements, mais, à l'heure présente, les perspectives sont excellentes pour le parti libéral — Le développement de la victoire de Hastings-Ouest

Ottawa, le 24 — A la veille de la session et probablement des élections générales, on suit avec un intérêt extraordinaire les moindres gestes et paroles du premier ministre. On tente d'y découvrir les intentions cachées, les desseins secrets et les tendances obscures. Ils préparent l'avenir encore incertain, et s'ils ne devaient pas toujours les batteries, ils les indiquent assez souvent d'une manière joliment précise.

A la suite de la déclaration faite par M. Mackenzie King à Toronto, on a commencé à croire que le parti libéral lancerait bientôt une attaque à fond contre les vieilles foudres conservatrices de l'Ontario: Hastings-Ouest aurait été pour le cabinet ce que fut autrefois l'étoile qui conduisit jusqu'à destination les Rois Mages. Ne diminuons plus les droits tarifaires, se serait-il dit, et nous avons une chance de faire élire beaucoup de candidats dans des comités qui élisent aujourd'hui des conservateurs.

Mais le tarif n'est pas le seul argument puissant. Ce n'est pas le plus convaincant. Ce qui aidera le plus au parti libéral dans la province voisine, et même dans notre province, c'est l'état d'impuissance dans lequel se trouve aujourd'hui le parti conservateur. "Votez pour nous, diront les ministériels aux industriels et aux protectionnistes de la province voisine. En agissant ainsi, vous serez avec un parti qui va demeurer au pouvoir, qui pourra ainsi satisfaire vos demandes et, si vous vous réunissez en assez grand nombre autour de lui, aura une majorité absolue et tiendra compte de vos désirs. Voter pour les conservateurs condamnés à l'opposition, d'un autre côté, c'est perdre ni plus ni moins votre vote. Cela ne vous mènera à rien du tout. De plus, affaiblira le parti de l'est qui est le seul à avoir des chances d'arriver en tête de liste, ce qui est le seul à avoir des chances de faire triompher vos désirs."

ELIMINATION TOTALE DES CONSERVATEURS

Ce n'est pas dans l'Ontario seulement que les libéraux pourront faire cette propagande insidieuse. Ils pourront aussi la faire dans tout le reste du Canada. Et les plus enragés des leurs vont même jusqu'à dire qu'en employant cet argument, ils peuvent réduire jusqu'à 55 le nombre des partisans de M. Meighen et lui porter un coup sensationnel dont il aura beaucoup de difficultés à se relever. Ce serait l'élimination presque complète d'un grand parti politique qui rappellerait l'élimination du parti libéral en Angleterre et sa chute célèbre à la dernière élection.

Ce qui, aussi, dans une certaine mesure, pourra contribuer au succès des libéraux dans la province voisine, c'est cet arrangement dont on a commencé à parler mais dont on n'est pas certain encore. Progressistes et libéraux uniraient leurs forces afin de ne pas se nuire. Ils ne présenteraient pas, chacun, l'un de leurs candidats dans des comités où les candidats conservateurs auraient des chances de se faire élire. Le progressiste ou le libéral se retirerait, et il n'y aurait plus que deux hommes en présence.

Mais pendant ce temps-là, le gouvernement donne des gages à tout le monde. Il fait plaisir à droite, il fait plaisir à gauche, il donne à l'est et il donne à l'ouest. Il est bon garçon pour tous ceux qui se présentent. Il ne se fait pas encore d'ennemis.

La semaine passée, il déclarait son intention de ne pas réduire le tarif. Belle promesse, en effet, pour rallier la province d'Ontario et l'élément conservateur de Montréal que sa haine de M. Meighen ramène encore une fois à côté de M. Mackenzie King. Maintenant, il vient d'accorder une faveur à l'ouest. Il va lui remettre le résidu de l'administration de la régie des blés du temps de guerre. C'est un demi-million à distribuer entre les producteurs de blé et qui ne nuira certainement pas à la cause du gouvernement dans les provinces des prairies.

LES DEPOSANTS DE LA HOME BANK

Puis on parle de nouveau des déposants de la Home Bank. A la dernière session, le parlement avait adopté à l'unanimité une résolution qui était dit, en toutes lettres, que ces déposants avaient des droits moraux d'obtenir du gouvernement le remboursement de ce qu'ils ont perdu. Maintenant il faut honorer le billet promissoire. C'est encore une grosse somme qu'on distribuera un peu partout dans le pays et qui chantera la gloire du gouvernement libéral. Cette largesse s'ajoutant à la précédente aidera encore aux ministériels, durant les élections, et leur préparera partout des auditoires sympathiques et des oreilles attentives.

PONT ET VIADUC

Dans les deux provinces du centre, à Montréal et à Toronto, les travaux commenceront aussi au pont dont on parle tant, et au viaduc réclamé depuis si longtemps. Ces deux entreprises qui coûteront ensemble une vingtaine de millions au moins fourniront du travail à des armées d'ouvriers, d'ingénieurs et de contremaîtres et stimuleront la vie commerciale des deux plus grandes villes de notre pays. Elles plairont indubitablement aux électeurs qui se sentiront pour le gouvernement beaucoup de gratitude, en effet. Dans les provinces maritimes la construction d'un élévateur à Halifax, l'espérance d'un nouveau traité commercial avec les Antilles, les projets d'une immense compagnie anglaise qui se dispose à exploiter les pêcheries pourront faire beaucoup pour ramener au parti libéral les électeurs mécontents de la politique ferroviaire du gouvernement.

LA CAMPAGNE HABLEMENT PREPAREE

On peut donc dire, avant la session, que le cabinet a très habilement préparé sa campagne électorale et que, l'automne arrivé, il aura sur le tapis des atouts incomparables. Il aura intéressé un très grand nombre d'électeurs à son succès, d'une manière directe et nette, ce qui est ordinairement le plus sûr moyen d'obtenir leur vote.

Et les progressistes ne feront pas des pieds et des mains pour détruire l'effet des plans ministériels. Rien ne leur ferait plaisir comme un second écrasement du parti conservateur. Réussiront-ils, d'un autre côté, à limiter assez le succès du gouvernement pour le tenir en échec comme autrefois? C'est peu probable. Ils ont peu d'influence dans l'est du pays. Ils ne s'organisent plus dans les provinces maritimes, Québec et dans l'Ontario, ils perdent vraisemblablement du terrain. Ils se borneront à maintenir leur terrain dans l'ouest où ils paraissent s'être confinés une fois pour toutes.

Mais, encore une fois, ce qui fait aujourd'hui le grand malheur du parti conservateur, c'est la situation désespérée dans laquelle il se trouve avec M. Meighen à sa tête. Avec M. Meighen, il n'y a aucune chance pour le parti de faire élire le plus petit nombre de candidats dans Québec; et sans un petit nombre de candidats de Québec, le parti n'a aucune chance de revenir au pouvoir. Alors, que M. Mackenzie King montre aux conservateurs la palme de paix, qu'il leur fasse un peu plaisir, et s'il en vient d'un léger fêlé à main comme de bons montons. Le premier ministre n'a pas besoin, pour cela, de les traiter avec beaucoup d'égards, car à la première occasion, ils se tourneront sans gêne contre lui.

Mais avant l'élection générale, il y aura la prochaine session. Elle peut ajouter aux chances déjà excellentes du parti libéral ou lui nuire.

Léo-Paul DESROSIERS.

Bloc-notes

Pour l'est

Les Provinces Maritimes se plaignent depuis plusieurs années de ne pas recevoir de la Confédération les avantages qu'on leur a promis qu'elles en retireraient, quand elles y sont entrées. Leurs journaux ont été constamment occupés afin d'intéresser les provinces du centre et de l'ouest du pays à celles du littoral atlantique. Le *Telegraph-Journal* et le *Times-Star* de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, viennent de déléguer un de leurs rédacteurs, M. Belding, dans les autres provinces du Canada, pour y exposer un programme dont les principaux articles sont: l'union intime entre l'est et l'ouest; l'union des provinces de la mer du Nord-Ouest; l'union de la Nouvelle-Ecosse par les provinces du centre et de l'ouest; usage des ports de mer canadiens de l'est par les Chemins de fer Nationaux du Canada, dont une partie des envois outre-mer passent par les Etats-Unis, notamment Portland; limitation de la préférence britannique aux ports de mer canadiens; appropriation aux Provinces Maritimes d'une part des sommes dépensées pour la propagande et l'immigration au Canada. Le *Herald* et le *Mail*, d'Halifax, ont lancé une campagne à peu près analogue, de leur côté, surtout quant aux transports et à l'utilisation des ports de mer des Provinces Maritimes, de préférence à ceux des Etats-Unis, par les chemins de fer canadiens. Les demandes des Provinces Maritimes, telles que les formulent les journaux de Saint-Jean et d'Halifax, paraissent légitimes, pour la plupart. Il ne faut pas qu'Ottawa laisse périller les anciennes provinces et ne leur donne pas leur part. Notre directeur a signalé à maintes reprises, encore ces semaines-ci, le danger qu'il y a pour l'union du pays de laisser croître et grandir des raisons de mécontentement fondées dans les provinces de l'est et de l'ouest. Des gouvernants sages devront s'efforcer de prévoir l'avenir et de consolider la Confédération en donnant aux différentes provinces ce qu'elles ont droit d'exiger, sans se nuire les unes aux autres. Le Québec, pour sa part, est disposé à être juste envers toutes.

Léo-Paul DESROSIERS.

Bloc-notes

Pour l'est

Les Provinces Maritimes se plaignent depuis plusieurs années de ne pas recevoir de la Confédération les avantages qu'on leur a promis qu'elles en retireraient, quand elles y sont entrées. Leurs journaux ont été constamment occupés afin d'intéresser les provinces du centre et de l'ouest du pays à celles du littoral atlantique. Le *Telegraph-Journal* et le *Times-Star* de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, viennent de déléguer un de leurs rédacteurs, M. Belding, dans les autres provinces du Canada, pour y exposer un programme dont les principaux articles sont: l'union intime entre l'est et l'ouest; l'union des provinces de la mer du Nord-Ouest; l'union de la Nouvelle-Ecosse par les provinces du centre et de l'ouest; usage des ports de mer canadiens de l'est par les Chemins de fer Nationaux du Canada, dont une partie des envois outre-mer passent par les Etats-Unis, notamment Portland; limitation de la préférence britannique aux ports de mer canadiens; appropriation aux Provinces Maritimes d'une part des sommes dépensées pour la propagande et l'immigration au Canada. Le *Herald* et le *Mail*, d'Halifax, ont lancé une campagne à peu près analogue, de leur côté, surtout quant aux transports et à l'utilisation des ports de mer des Provinces Maritimes, de préférence à ceux des Etats-Unis, par les chemins de fer canadiens. Les demandes des Provinces Maritimes, telles que les formulent les journaux de Saint-Jean et d'Halifax, paraissent légitimes, pour la plupart. Il ne faut pas qu'Ottawa laisse périller les anciennes provinces et ne leur donne pas leur part. Notre directeur a signalé à maintes reprises, encore ces semaines-ci, le danger qu'il y a pour l'union du pays de laisser croître et grandir des raisons de mécontentement fondées dans les provinces de l'est et de l'ouest. Des gouvernants sages devront s'efforcer de prévoir l'avenir et de consolider la Confédération en donnant aux différentes provinces ce qu'elles ont droit d'exiger, sans se nuire les unes aux autres. Le Québec, pour sa part, est disposé à être juste envers toutes.

Léo-Paul DESROSIERS.

Bloc-notes

Pour l'est

Les Provinces Maritimes se plaignent depuis plusieurs années de ne pas recevoir de la Confédération les avantages qu'on leur a promis qu'elles en retireraient, quand elles y sont entrées. Leurs journaux ont été constamment occupés afin d'intéresser les provinces du centre et de l'ouest du pays à celles du littoral atlantique. Le *Telegraph-Journal* et le *Times-Star* de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, viennent de déléguer un de leurs rédacteurs, M. Belding, dans les autres provinces du Canada, pour y exposer un programme dont les principaux articles sont: l'union intime entre l'est et l'ouest; l'union des provinces de la mer du Nord-Ouest; l'union de la Nouvelle-Ecosse par les provinces du centre et de l'ouest; usage des ports de mer canadiens de l'est par les Chemins de fer Nationaux du Canada, dont une partie des envois outre-mer passent par les Etats-Unis, notamment Portland; limitation de la préférence britannique aux ports de mer canadiens; appropriation aux Provinces Maritimes d'une part des sommes dépensées pour la propagande et l'immigration au Canada. Le *Herald* et le *Mail*, d'Halifax, ont lancé une campagne à peu près analogue, de leur côté, surtout quant aux transports et à l'utilisation des ports de mer des Provinces Maritimes, de préférence à ceux des Etats-Unis, par les chemins de fer canadiens. Les demandes des Provinces Maritimes, telles que les formulent les journaux de Saint-Jean et d'Halifax, paraissent légitimes, pour la plupart. Il ne faut pas qu'Ottawa laisse périller les anciennes provinces et ne leur donne pas leur part. Notre directeur a signalé à maintes reprises, encore ces semaines-ci, le danger qu'il y a pour l'union du pays de laisser croître et grandir des raisons de mécontentement fondées dans les provinces de l'est et de l'ouest. Des gouvernants sages devront s'efforcer de prévoir l'avenir et de consolider la Confédération en donnant aux différentes provinces ce qu'elles ont droit d'exiger, sans se nuire les unes aux autres. Le Québec, pour sa part, est disposé à être juste envers toutes.

Léo-Paul DESROSIERS.

Bloc-notes

Pour l'est

Les Provinces Maritimes se plaignent depuis plusieurs années de ne pas recevoir de la Confédération les avantages qu'on leur a promis qu'elles en retireraient, quand elles y sont entrées. Leurs journaux ont été constamment occupés afin d'intéresser les provinces du centre et de l'ouest du pays à celles du littoral atlantique. Le *Telegraph-Journal* et le *Times-Star* de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, viennent de déléguer un de leurs rédacteurs, M. Belding, dans les autres provinces du Canada, pour y exposer un programme dont les principaux articles sont: l'union intime entre l'est et l'ouest; l'union des provinces de la mer du Nord-Ouest; l'union de la Nouvelle-Ecosse par les provinces du centre et de l'ouest; usage des ports de mer canadiens de l'est par les Chemins de fer Nationaux du Canada, dont une partie des envois outre-mer passent par les Etats-Unis, notamment Portland; limitation de la préférence britannique aux ports de mer canadiens; appropriation aux Provinces Maritimes d'une part des sommes dépensées pour la propagande et l'immigration au Canada. Le *Herald* et le *Mail*, d'Halifax, ont lancé une campagne à peu près analogue, de leur côté, surtout quant aux transports et à l'utilisation des ports de mer des Provinces Maritimes, de préférence à ceux des Etats-Unis, par les chemins de fer canadiens. Les demandes des Provinces Maritimes, telles que les formulent les journaux de Saint-Jean et d'Halifax, paraissent légitimes, pour la plupart. Il ne faut pas qu'Ottawa laisse périller les anciennes provinces et ne leur donne pas leur part. Notre directeur a signalé à maintes reprises, encore ces semaines-ci, le danger qu'il y a pour l'union du pays de laisser croître et grandir des raisons de mécontentement fondées dans les provinces de l'est et de l'ouest. Des gouvernants sages devront s'efforcer de prévoir l'avenir et de consolider la Confédération en donnant aux différentes provinces ce qu'elles ont droit d'exiger, sans se nuire les unes aux autres. Le Québec, pour sa part, est disposé à être juste envers toutes.

Léo-Paul DESROSIERS.

Bloc-notes

Pour l'est

Les Provinces Maritimes se plaignent depuis plusieurs années de ne pas recevoir de la Confédération les avantages qu'on leur a promis qu'elles en retireraient, quand elles y sont entrées. Leurs journaux ont été constamment occupés afin d'intéresser les provinces du centre et de l'ouest du pays à celles du littoral atlantique. Le *Telegraph-Journal* et le *Times-Star* de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, viennent de déléguer un de leurs rédacteurs, M. Belding, dans les autres provinces du Canada, pour y exposer un programme dont les principaux articles sont: l'union intime entre l'est et l'ouest; l'union des provinces de la mer du Nord-Ouest; l'union de la Nouvelle-Ecosse par les provinces du centre et de l'ouest; usage des ports de mer canadiens de l'est par les Chemins de fer Nationaux du Canada, dont une partie des envois outre-mer passent par les Etats-Unis, notamment Portland; limitation de la préférence britannique aux ports de mer canadiens; appropriation aux Provinces Maritimes d'une part des sommes dépensées pour la propagande et l'immigration au Canada. Le *Herald* et le *Mail*, d'Halifax, ont lancé une campagne à peu près analogue, de leur côté, surtout quant aux transports et à l'utilisation des ports de mer des Provinces Maritimes, de préférence à ceux des Etats-Unis, par les chemins de fer canadiens. Les demandes des Provinces Maritimes, telles que les formulent les journaux de Saint-Jean et d'Halifax, paraissent légitimes, pour la plupart. Il ne faut pas qu'Ottawa laisse périller les anciennes provinces et ne leur donne pas leur part. Notre directeur a signalé à maintes reprises, encore ces semaines-ci, le danger qu'il y a pour l'union du pays de laisser croître et grandir des raisons de mécontentement fondées dans les provinces de l'est et de l'ouest. Des gouvernants sages devront s'efforcer de prévoir l'avenir et de consolider la Confédération en donnant aux différentes provinces ce qu'elles ont droit d'exiger, sans se nuire les unes aux autres. Le Québec, pour sa part, est disposé à être juste envers toutes.

Léo-Paul DESROSIERS.

Bloc-notes

Pour l'est

Un discours de M. l'abbé Bergey sur les lois laïques

Le député de la Gironde dit que tous les catholiques français sont prêts à la lutte — Le maintien de l'ambassade française au Vatican — Le débat cet après-midi à la Chambre française.

Les commentaires de la presse anglaise sur le titre de comte accordé à M. Asquith.

Metz, 26 (S.P.A.) — M. l'abbé Bergey, député de la Gironde, bien connu depuis qu'il fut nommé militaire durant la guerre, a parlé de la politique du gouvernement Herriot relativement aux lois laïques devant les membres de l'Association catholique lorraine. Il a dit que les catholiques accepteraient la bataille avec une énergie qu'on ne leur soupçonnait point si leurs adversaires insistent pour la leur imposer. Tous les catholiques français, de Metz, Strasbourg et Brest à Nice, ne forment qu'une famille indissoluble, a-t-il ajouté. La déclaration ministérielle annonçant la suppression prochaine de l'ambassade au Vatican les a tous émus également.

"Malgré la sincérité de M. Herriot, personne n'en doute, nous croyons que c'est la menace d'un grand malentendu."

"NOUS NE POUVONS LES ACCEPTER"

"Le président du conseil ne voit rien dans les lois laïques qui puisse blesser les consciences catholiques. Nous affirmons qu'il est des articles de cette loi que nous ne pouvons pas accepter en conscience. C'est notre devoir de le dire. Nous ne voulons être que les meilleurs citoyens et reconstruire la France, mais nous voulons fermement qu'on cesse de nous opprimer et qu'on nous accorde toutes les libertés dont jouissent les autres citoyens."

L'assemblée a adopté une résolution favorisant le maintien de l'ambassade au Vatican, demandant l'entière liberté d'action des congrégations religieuses et exigeant le maintien des institutions religieuses en Alsace-Lorraine.

A LA CHAMBRE FRANÇAISE

Paris, 26 (S.P.A.) — La Chambre des députés reprendra aujourd'hui le débat sur le budget du ministère des affaires étrangères. L'abbé Bergey, député de la Gironde, est l'un des premiers orateurs qui parlera de l'intention du gouvernement de supprimer l'ambassade française au Vatican.

L'abbé Bergey, qui a parlé hier devant les membres de l'

Pour rafraîchir les souvenirs

Le texte du Règlement XVII et sa traduction — Ce que disait Ryerson des droits du français — Paroles historiques de sir John A. MacDonald, de sir Wilfrid Laurier et de M. Lemieux.

LES PREMIERES PROTESTATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE D'OTTAWA.

Le Droit a eu ce devoir de réunir et publier un certain nombre de documents relatifs à la question scolaire ontarienne, qu'il juge utile, à la veille du voyage de *Bonne Entente*, de rappeler à la mémoire du public québécois. Nous en donnons aujourd'hui la première partie, qu'il a complétée ultérieurement cette documentation.

LE REGLEMENT XVII

Voici d'abord le texte et la traduction du fameux Règlement XVII. (Il existe deux versions du Règlement, l'une de 1912, l'autre de 1913. C'est celle-ci que nous reproduisons. Les protestations de la Commission scolaire catholique d'Ottawa visent les deux textes, qui s'inspirent du même esprit.)

ENGLISH-FRENCH PUBLIC AND SEPARATE SCHOOLS CIRCULAR OF INSTRUCTIONS

1. — There are only two classes of Primary Schools in Ontario — Public Schools and Separate Schools; but, for convenience of reference, the term English-French is applied to those English-French classes annually designated by the Minister for inspection as provided in 5 below and in which French is a language of instruction and communication as limited in 3 (1) below.

2. — The Regulations and Courses of Study prescribed for the Public Schools, which are not inconsistent with the provisions of this circular, shall hereafter be in force in the English-French Schools and Separate Schools with the following modifications: The provisions for religious instruction and exercises in Public Schools shall not apply to Separate Schools, and Separate Schools Boards may substitute the Canadian Catholic Readers for the Ontario Public School Readers.

3. — Subject to the case of each school, to the direction and approval of the Chief Inspector, the following modifications shall also be made in the course of study of the Public and Separate Schools:

THE USE OF FRENCH FOR INSTRUCTION AND COMMUNICATION

(1) Where necessary in the case of French-speaking pupils, French may be used as the language of instruction and communication; but such use of French shall not be continued beyond Form I, excepting that, on the approval of the Chief Inspector, it may also be used as the language of instruction and communication in the case of pupils beyond Form I who are unable to speak and understand the English language.

SPECIAL COURSE IN ENGLISH FOR FRENCH-SPEAKING PUPILS

(2) In the case of French-speaking pupils who are unable to speak and understand the English language well enough for the purposes of instruction and communication, the following provision is hereby made:

(a) As soon as the pupil enters the school he shall begin the study and the use of the English language.

NOTE. — A Manual of Method for use in teaching English to French-speaking pupils has been distributed amongst the schools by the Department of Education. This manual should be used in all schools. Where necessary copies may be procured on application to the Deputy Minister.

(b) As soon as the pupil has acquired sufficient facility in the use of the English language, he shall take up in that language the course of study as prescribed for the Public and Separate schools.

FRENCH AS A SUBJECT OF STUDY IN THE PUBLIC AND SEPARATE SCHOOLS

4. — In schools where French has hitherto been a subject of study, the Public or the Separate School Board, as the case may be, may provide, under the following conditions, for instruction in French Reading, Grammar, and Composition in Form I to IV (see also provision for Form V in Public School Regulation 14 (5)) in addition to the subjects prescribed for the Public and Separate schools:

(1) Such instruction in French may be taken up by pupils whose parents or guardians direct that they shall do so, and may, notwithstanding 3 (1) above be given in the French language.

(2) Such instruction in French shall not interfere with the adequacy of the instruction in English, and the provision for such instruction in French in the time-table of the school shall be subject to the approval and direction of the Chief Inspector and shall not in any day exceed one hour in each class-room, except where the time is increased upon the order of the Chief Inspector.

(3) Where, as permitted above, French is a subject of study in a Public or a Separate School, the text-books in use during the school year of 1911-1912, in French Reading, Grammar, and Composition remain authorized for use during the School year of 1913-1914.

INSPECTION OF ENGLISH-FRENCH SCHOOLS

5. — For the purpose of inspection, the English-French schools shall be organized into divisions, each division being under the charge of two inspectors.

6. — (1) In conducting the work of inspection, the inspector of a division shall alternately visit each school therein, unless otherwise directed by the Chief Inspector.

(2) Each Inspector shall pay at least 220 half day visits during the year in accordance with the pro-

visions of Public School regulation 20 (2), and it shall be the duty of each Inspector to pay as many more visits than the minimum as the circumstances may demand.

7. — Each two inspectors of a division shall reside at such centre or centres as may be designated by the Minister.

8. — Frequently during the year the two inspectors of a division shall meet together in order to discuss questions that may arise in their work and to standardize the system of inspection. For the same purpose all the inspectors shall meet at such times and place as may be designated by the Minister.

9. — Each Inspector shall report upon the general condition of all the classes, on the form prescribed by the Minister. This report shall be subject to the approval of the Minister upon the report of the Chief Inspector.

10. — If either of the Inspectors of a division finds that any Regulation or Instruction of the Department is not being properly carried out, he shall forthwith report specially on such cases to the Minister.

11. — Each Inspector shall forward a copy of his ordinary inspection report on the prescribed official form to the Minister within one week after the visit.

12. — The Chief Inspector of Public and Separate Schools shall be the supervising inspector of the English-French Schools.

13. — (1) No teacher shall be granted a certificate to teach in English-French who not possess a knowledge of English language sufficient to teach the Public and Separate School Course.

(2) No teacher shall remain in office or be appointed in any of said schools who does not possess a knowledge of the English language sufficient to teach the Public and Separate School Course of Study.

LEGISLATIVE GRANTS TO ENGLISH-FRENCH SCHOOLS

14. — The Legislative Grants to the English-French Schools shall be made on the same conditions as are the grants to the other Public and Separate Schools.

15. — On due application from the School Board and on the report of all the Inspectors approved by the Chief Inspector, an English-French school which is unable to provide the salary necessary to secure a teacher with the aforesaid qualification shall receive a special grant in order to assist it in doing so.

Department of Education,
August, 1913.
(TRADUCTION)

ECOLEES PUBLIQUES ET SEPARÉES ANGLO-FRANCAISES — CIRCULAIRES D'INSTRUCTIONS

I. — Il n'y a que deux catégories d'écoles primaires dans l'Ontario: les écoles publiques et les écoles séparées; mais comme indication usuelle, la désignation "anglo-française" s'applique aux écoles des deux catégories que le ministre soumet, chaque année, à l'inspection déterminée par l'Art. V ci-dessous, et dans lesquelles le français sert de langue d'enseignement et de communication, avec les restrictions indiquées au paragraphe I de l'Art. III.

II. — Les règlements et programmes d'études prescrits pour les écoles publiques, compatibles avec les dispositions de la présente circulaire, seront désormais en vigueur dans les écoles anglo-françaises publiques et séparées, avec les modifications suivantes: les règlements applicables à l'instruction et aux exercices religieux dans les écoles publiques ne s'appliquent pas aux écoles séparées; les conseils d'écoles séparées peuvent substituer les *Canadian Catholic Readers* aux manuels des écoles publiques d'Ontario.

III. — Sous réserve, pour chaque école, de la direction et de l'approbation données par l'inspecteur en chef, le cours d'études des écoles publiques et séparées sera modifié comme suit:

EMPLOI DU FRANÇAIS COMME LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET DE COMMUNICATION

(1) Lorsqu'il y a nécessité pour les élèves de langue française, le français peut être employé comme langue d'enseignement et de communication; mais cet usage ne se prolongera pas au-delà du premier cours, sauf lorsque l'inspecteur en chef décide que le français peut servir comme langue d'enseignement et de communication pour les élèves des cours supérieurs au premier.

NOTE. — Le Département de l'Instruction publique a fait distribuer dans les écoles un manuel indiquant la méthode d'enseignement en français aux enfants de langue française. Ce manuel doit être employé dans toutes les écoles. Au besoin, on peut s'en procurer des copies en s'adressant au sous-ministre.

CLASSE SPECIALE D'ANGLAIS POUR LES ELEVES DE LANGUE FRANÇAISE

(2) Le dispositif suivant s'appliquera désormais aux élèves de langue française qui sont incapables de comprendre et de parler l'anglais suffisamment pour les fins de l'enseignement et des communications:

(a) Dès que l'élève entre à l'école, il doit être mis à l'étude et à la pratique de la langue anglaise;

(b) Dès que l'élève a acquis une connaissance suffisante de l'anglais, il doit poursuivre dans cette langue le programme d'études prescrit pour les écoles publiques séparées.

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES ECOLES PUBLIQUES ET SEPARÉES

IV. — Dans les écoles où le français a été jusqu'ici enseigné, le Conseil de l'école publique ou séparée, selon le cas, peut, aux conditions ci-dessous, faire enseigner la lecture, la grammaire et la composition française, durant les quatre premiers cours (voir aussi les dispositions du paragraphe 5 du Règlement XIV pour le cinquième cours des écoles publiques), comme matières supplémentaires du programme des écoles publiques et séparées.

(1) Cet enseignement du français ne peut être donné qu'à des élèves dont les parents ou les tuteurs l'ont réclamé. Nonobstant les prescriptions du paragraphe I de l'Art. III, il peut être donné en langue française;

(2) Cet enseignement du français ne doit pas diminuer l'efficacité de l'enseignement donné en anglais. Le temps qui lui est consacré, selon l'horaire de l'école est sujet à l'approbation et à la direction de l'inspecteur en chef. Il ne doit, dans aucune classe, dépasser une heure par jour, excepté lorsque l'inspecteur en chef ordonne de prolonger cet enseignement.

(3) Dans les écoles publiques ou séparées où le français est ainsi enseigné, les manuels de lecture, de grammaire et de composition française employés durant l'année scolaire 1911-12, demeurent autorisés pour l'année scolaire 1913-14.

INSPECTION DES ECOLES ANGLO-FRANCAISES

V. — Pour les fins de l'inspection, les écoles anglo-françaises sont groupées par division, chaque division étant soumise à l'autorité de deux inspecteurs.

VI. — (1) Les inspecteurs de chaque division visitent alternativement chaque école sauf lorsque l'inspecteur en chef en décide autrement;

(2) Chaque inspecteur fait durant l'année au moins 220 visites d'une demi-journée chacune, conformément aux prescriptions de l'Art. II du Règlement No XX des écoles publiques. Il est du devoir de chaque inspecteur de faire le nombre supplémentaire de visites que les circonstances exigent.

VII. — Les deux inspecteurs de chaque division se rencontrent fréquemment durant l'année, afin de discuter les conditions de leur travail et de systématiser leur méthode d'inspection. Pour le même objet, tous les inspecteurs se rencontrent aux dates et endroits que le ministre détermine.

VIII. — Chaque inspecteur fait rapport sur la situation générale de toutes les classes, selon les formulaires prescrits par le ministre. Ce rapport est sujet à l'approbation du ministre après révision par l'inspecteur en chef.

IX. — L'un quelconque des règlements ou des ordres du département n'est pas observé convenablement, il doit immédiatement présenter au ministre un rapport particulier de ces cas.

X. — Chaque inspecteur envoie au ministre, durant la semaine qui suit l'inspection, une copie de son rapport ordinaire rédigé selon les formulaires officiels.

XI. — (1) Aucun instituteur ne reçoit un certificat l'autorisant à enseigner dans une école anglo-française s'il ne possède pas une connaissance suffisante de l'anglais pour pouvoir enseigner les matières du programme des écoles publiques ou séparées.

(2) Aucun instituteur ne reste en fonctions et n'est nommé dans aucune de ces écoles à moins qu'il ne possède une connaissance suffisante de l'anglais pour pouvoir enseigner les matières du programme des écoles publiques et séparées.

SUBVENTIONS AUX ECOLES ANGLO-FRANCAISES

XIV. — Les subventions législatives sont accordées aux écoles anglo-françaises aux mêmes conditions que celles accordées aux autres écoles publiques et séparées.

XV. — Sur demande particulière du conseil scolaire et sur le rapport de tous les inspecteurs, approuvé par l'inspecteur en chef, une école anglo-française incapable de pourvoir au traitement nécessaire pour s'assurer les services d'un inspecteur possédant la compétence exigée reçoit une subvention spéciale afin de lui permettre d'atteindre ce résultat. Ministère de l'Instruction publique août, 1913.

QUELQUES DECLARATIONS

Lettre du Dr Ryerson, chef du département de l'Instruction publique du Haut Canada aux contribuables de Summerstown.

24th April 1857.

"Gentlemen, I have the honor to state in reply to your letter of the 18th inst. that the THE FRENCH IS THE RECOGNIZED LANGUAGE OF THE COUNTRY, AS WELL AS THE ENGLISH, it is quite proper and lawful for the Trustees to allow both languages to be taught in their schools to children whose parents may desire them to learn both."

"I have the honor to be, Gentlemen, Your obedient servant."

(signed), E. RYERSON.

TRADUCTION

"Messieurs, En réponse à votre lettre du 16, j'ai l'honneur de vous dire que le français étant, autant que l'anglais, une des langues reconnues du pays, il est absolument convenable et légal que les Trustees per-

mettent l'enseignement des deux langues dans les écoles, aux enfants dont les parents désirent qu'ils apprennent les deux langues."

En 1890, le plus illustre des Pères de la Confédération, sir John A. Macdonald, définissait ainsi l'esprit du pacte fédéral (Debates, House of Commons, 1890):

"I have no accord with the desire expressed in some quarters that by any mode whatever there should be an attempt made to oppress the one language or to render it inferior to the other; I believe that would be impossible if it were tried and it would be foolish and wicked if it were possible. The statement that has been made so often that this is a conquered country is a propos de rien. Whether it was conquered or ceded, it has a constitution now under which all British subjects are in a position of absolute equality. EVERY KIND, OF LANGUAGE, OF RELIGION, OF PROPERTY and of person. There is no paramount race in this country, there is no conquered race in this country, we are all British subjects, and those who are not English are none the less British subjects on that account."

TRADUCTION

"Je ne partage nullement le vœu exprimé en certains quartiers que, par un mode quelconque, l'on tente d'opprimer l'une des langues ou de la rendre inférieure à l'autre. Si la tentative était faite elle serait, je crois, irréalisable. Et si elle était réalisable, elle serait folle et criminelle. L'affirmation, maintes fois formulée, que le Canada est un pays conquis est à propos de rien. Que le pays ait été conquis ou cédé, nous avons maintenant une Constitution qui fait de tous les sujets britanniques une situation d'absolue égalité, quel que soit leur langage, leur religion, leur propriété ou leurs personnes. Il n'y a pas de race dominante, en ce pays, il n'y a pas de race conquise; nous sommes tous des sujets britanniques; et ceux d'entre nous qui ne sont pas Anglais, ne sont pas moins britanniques que les autres."

PAROLES DE SIR WILFRID LAURIER AU CONGRES DES CANADIENS FRANCAIS D'ONTARIO (JANVIER 1910)

"Il ne suffit pas que les enfants canadiens-français d'Ontario apprennent leur langue sur les genoux de leur mère; il faut qu'ils puissent l'étudier à l'école. Dans la province de Québec, où nous sommes la majorité, nous accordons aux autres races les droits que nous réclamons pour nous dans la province d'Ontario."

"Le Congrès doit poursuivre l'oeuvre si bien commencée, travailler à maintenir et à améliorer les écoles bilingues où les Canadiens français pourront apprendre et conserver, comme le plus précieux des trésors, leur belle langue française."

PAROLES DE M. FRANK COCHRANE AU CONGRES DES CANADIENS FRANCAIS D'ONTARIO (JANVIER 1910)

"Le gouvernement Whitney s'occupe plus que jamais de la question de l'éducation, en comprend plus que jamais l'importance. La province d'Ontario a des ressources inépuisables, mais la première, la plus importante, c'est la population qui l'habite. J'ai passé toute ma vie au milieu des Canadiens français, et je ne puis désirer de meilleurs concluyants. En n'a pas le droit de leur langue, on ne saurait voir d'un mauvais oeil leur détermination de la maintenir. Le gouvernement ne cessera de travailler de toutes ses forces à l'amélioration des écoles de la province, de manière à répondre de plus en plus aux besoins et aux aspirations de la population anglaise et française."

PAROLES DE M. RODOLPHE LEMIEUX AU CONGRES DES CANADIENS FRANCAIS D'ONTARIO, OTTAWA (JANVIER 1910)

"Canadiens français, vous êtes chez vous dans l'Ontario, comme vous l'êtes dans toutes les provinces du Canada..."

"La langue française dans l'Ontario ne doit pas être un sujet d'isolement; ce ne serait une bonne politique ni pour l'Ontario, ni pour le Canada. L'anglais est la langue et de religion il y a moyen de vivre en parfaite harmonie."

LES DECLARATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE D'OTTAWA

Résolution de la commission scolaire d'Ottawa refusant d'accepter le Règlement XVII — (11 septembre 1912)

Moved by trustee Genest:

Seconded by trustee Freeland: "That we, the Separate School Trustees of the City of Ottawa, having taken cognizance of the Instructions issued in pamphlet No. 17, by the Department of Education, making English the language of instruction and explanation in the lower forms of Bilingual Schools, wish to point out that this method of teaching is detrimental to our children, as is shown by Dr Merchant's report, paragraph 3, Page 72."

"Moreover, the appointment of three English Protestant Inspectors over the heads of the Bilingual Roman Catholic Inspectors, is considered as implying lack of confidence in the administration of strictly Roman Catholic Institutions; and we would therefore request that this state of affairs be remedied."

"And whereas the Department of Education, by its laws and regulations, exacts from us the same standard of efficiency in our pupils and the same qualifications in our teachers as are required by the Public School Act, without giving us the just proportion of the taxes raised for school purposes, the additional expense caused by the children being taught in a language other than their natural tongue increases the financial burden already pressing on the Separate Schools."

"For those reasons and on account of the injustice which the said regulations impose on our children of French Canadian extraction, the Board is regretfully

compelled to decline enforcing the said instructions."

"Carried on the following division:

"Yeas — trustees Armstrong, Burke, Boer, Bourcier, Brennan, Freeland, Genest, Larocque, Lemieux, Leclerc, O'Malley, Raymond, Rioux, and Rowe;

"Nays — trustees Lannigan, MacKeil, and O'Neill."

Autre résolution de la Commission Scolaire d'Ottawa (19 octobre, 1913)

Moved by trustees Bourcier and Better:

Seconded by trustees Freeland and Armstrong:

"That: Whereas the Separate School Trustees of the City of Ottawa last year declined to enforce the provisions of Regulation 17 of the Department of Education, and...

Whereas these grievances still exist, — viz:

1. — That the teaching of the Public School course in a language foreign to the children will retard their progress and entail extra expenses to the Supporters of the Schools;

2. — That such retardation of the pupils' progress, and such additional expenses to the School Supporters already discriminated against injuriously in the matter of taxes, is against all principle of pedagogy and of justice, and is contrary to the spirit of the "British North America Act";

Be it RESOLVED therefore that the Department of Education be informed that for the reasons mentioned here, we are regretfully compelled to decline enforcing the instructions contained in Regulation 17;

Be it further RESOLVED that the instructions given by the Board last year to the teachers and all other officers concerned in the matter of Regulation 17, are still in force and are to be duly observed. CARRIED.

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

"Les éternels gobeurs"

M. le rédacteur, Monsieur,

L'on cherche en vain dans les récents discours prononcés par l'honorable Mackenzie King, dans l'Ontario, et Québec, la moindre allusion que le premier ministre du Canada ait eu au courant ou qu'il ait la moindre idée de la grande question qui agite actuellement l'opinion publique: la dilapidation éhontée de notre domaine forestier. M. King vient de défendre son administration devant le public. Il se livre à toutes sortes de platitudes et se sert de verbiage académique du genre employé de général en général par les politiciens pour "emplir" leurs partisans. Il semble ignorer entièrement la question, qui, pour tout le monde, est essentielle au progrès futur de ce pays. Il n'explique même pas comment il compte maintenir la subsistance du Canada par sa politique de faciliter l'exploitation de nos matières premières et d'abaisser le tarif sur les produits finis dans lesquels elles entrent.

Quel contraste entre l'attitude d'un homme d'Etat tel que le président Coolidge qui dit que "le peuple n'a pas peur de la vérité", et qui dit carrément au peuple des Etats-Unis que:

"Le temps est arrivé où notre pays est actuellement menacé d'une disette de bois et nous ne pouvons plus songer à passer d'une forêt vierge à l'autre, parce que déjà le son de la hache a sonné le glas de notre dernière forêt. Il nous faut faire face à cette situation parce qu'à cette allure nous ne sommes pas loin de l'épuisement complet."

Et il ajoute de plus que les cinq sixièmes des forêts des Etats-Unis ont été coupées ou détruites au cours des soixante-quinze dernières années.

Est-ce que les Américains parlent de l'épuisement de leurs forêts et puis enfouissent leurs têtes dans le sable, à la façon des autruches, pour attendre que l'orage survienne? Non pas, ils font bravement face à la situation et avec un service efficace de forestiers, habilement dirigés par le Colonel Wm. F. Greer, ils font tout en leur pouvoir pour enrayer cette calamité, tandis que nos chefs ne font rien, si ce n'est d'entraver le fonctionnement du service forestier canadien par tous les moyens possibles de crainte qu'ils ne révélaient au public l'état critique de nos forêts et obligent ainsi les autorités de retrancher l'approvisionnement de leurs amis américains qu'ils se sont engagés de protéger.

Il ne faut pas surprendre de voir l'état de prospérité que traversent nos voisins américains, la plus prospère de leurs années, avec une direction pareille, tandis que le Canada ne sert que d'entrepôt pour les matières premières et de dépôt pour la surproduction manufacturière américaine.

Lorsque nos politiciens tergiversent à propos des effets qu'aurait un embargo sur la pulpe au point de vue des fermiers, les colons, ils manquent de sincérité ou de jugement, au point de passer pour incapables à gérer la chose publique. D'où doit venir le bois pour alimenter tous les nouveaux moulins et agrandissements que l'on y compte faire au cours de la présente année, si l'on songe que 75 pour cent des plus grandes forêts de Québec ont été brûlées et que les 25 pour cent qui restent sont dilapidés par les champignons, les insectes, le vent et la hache dévastatrice?

D'où — si ce n'est des lots des fermiers et des colons — va-t-il falloir tirer tout le bois voulu pour cette augmentation de production?

Est-ce que ces prétendus dirigeants ne songent pas que l'industrie de la pulpe et du papier du Canada doit son existence à la législation qui a arrêté l'exploitation des terres de la Couronne au profit d'intérêts étrangers, et que, sans l'embargo imposé actuellement sur le bois de pulpe coupé sur ces terres, il n'y aurait pas les 8400,000,000 d'industries qui existent de nos jours, avec tout ce qui s'ensuit, et que toutes ces industries, tel que l'a déclaré M. Biermans, de la *Belgo-Canadian Paper Company* et le regrettable *Mr Wm. Price*, sont mises en danger par l'incurie de nos gouvernements à ne pas mettre un terme à l'exportation de tout bois de pulpe qui ne serait pas manufacturé.

A part des avantages qui favoriseraient cette industrie particulièrement en prélevant sa matière première ainsi conservée, le Canada tout entier en bénéficierait sous bien d'autres rapports. Cela nous aiderait à garder chez nous ceux de nos citoyens qui s'expatrient aux Etats-Unis pour trouver du travail. Nos chemins de fer en profiteraient sous forme d'accroissement de revenu, parce que pour chaque wagon de papier qui est expédié au dehors de fret, arrivant au moulin, pour les fins de fabrication, il a été calculé que si le bois de pulpe qui s'exporte actuellement aux Etats-Unis était gardé ici et manufacturé en papier, les revenus de nos chemins de fer seraient de \$40,000,000 de plus par année, de ce chef, et cela aiderait considérablement à effacer les déficits.

Et pendant que tout ceci se passe, nos chefs sont immobiles et muets. Nous voyons partir nos matériaux nos forêts dévastées et nos chemins de fer incapables de rencontrer les deux bouts à cause du manque de commerce. Nous dépensons de l'argent pour persuader les immigrants à venir ici tandis que nous ne parvenons pas à empêcher nos propres citoyens nés au pays d'émigrer, parce qu'ils ne peuvent pas gagner leur vie en restant ici. Nous voyons la dette publique grossir et les recettes diminuer. Et nous voyons nos hommes d'Etat se "planter" pour ne parler que généralités pendant que le pays s'en va au désastre à cause de leur inaction et de leur incompetence manifeste à faire face à la situation.

Un écrivain canadien, songeant à toutes ces choses, écrivait récemment que le peuple canadien "était l'éternel gobeur". Un autre se contentait de nous caractériser de "bonnes poires". Ailleurs l'on nous considère comme des imbéciles ou des enfants. Et pourquoi s'en étonner?

Frank J. D. BARNJUM.

Montréal, le 22 janvier, 1925.

Une assemblée de protestation contre le tramway

Oui, monsieur le Rédacteur, "Un Voyageur" qui a écrit la lettre au *Devoir*, hier, a raison, et mille fois raison! La Compagnie des Tramways de Montréal se moque des voyageurs, et avec d'autant plus d'impudence qu'elle sait que personne ne proteste.

Le moyen suggéré par votre correspondant serait efficace, non pour guérir le mal, je veux bien croire, mais pour amener un peu de changement pour le moins mal. Contre le monopole, il n'y a rien à faire. L'argent dont dispose la Compagnie fait taire toutes réclamations de la part de ceux qui sont chargés de défendre le pauvre peuple.

Qu'il prenne la direction de cette assemblée de protestation? M. le Maire de Montréal semble l'homme tout désigné. Au Conseil il n'a aucune influence, on lui a enlevé tout pouvoir. Mais il ne lui est pas défendu en dehors de l'Hôtel de Ville de prendre les intérêts du peuple contre le Trust des Tramways. Il aurait avec lui les gens de bien, il peut en être assuré. Et M. Hutchison serait fort embêté de voir la question des Tramways discutée en public!

Cette proposition doit rencontrer les vœux de M. Duquette. Il doit aimer à montrer à la population de Montréal qu'il peut aider les pauvres, les ouvriers, le peuple qui l'a élu. On sait que son prédécesseur aimait à se dire l'ami du peuple? Pourquoi le maire actuel n'en ferait pas autant, non en paroles mais en actions.

Pour terminer, voici ce qui m'est arrivé hier, ce qui vous montre bien comment on est servi dans l'Est: j'étais à la gare Moreau, je prenais un Tramway rue Sainte-Catherine, à 2.30 heures; debout jusqu'à Saint-Denis, autour de moi des femmes, des enfants qui sont bousculés et qui se pressent; débarque au coin

Saint-Denis et Sainte-Catherine, j'attends pendant 20 minutes un "char" qui me conduirait à Ahuntsic pour communiquer avec Montréal-Nord; ne voyant rien venir, je me décide à prendre un "Saint-Denis-Ville". Je me vois forcé de rester debout jusqu'à terminus, rue Jarry; j'attends de nouveau mon "Saint-Denis-Ahuntsic" qui s'amène après dix minutes, bondé de passagers debout; je monte, et dix arpents plus loin, boulevard Crémazie, voilà un inspecteur qui vient nous ordonner de débarquer, il faut prendre le "char" suivant qui arrive rempli comme le premier; on se presse, on se comprime, on embarque, et debout on arrive à la gare d'Ahuntsic. Il est près de 4 heures. Enfin, quand je débarque à Montréal-Nord, je constate que le voyage m'a pris deux heures. En raquettes, je me serais rendu de la rue Sainte-Catherine chez moi en moins d'une heure... Voilà comment nous sommes servis dans le Nord et dans l'Est! Protestons! Réclamons!



UN PEU D'HUMOUR

Jeunesse éternelle! Un vieux célibataire endurci se fait examiner par son médecin: — Vous irez jusqu'à cent ans; l'estomac, les poudrons sont parfaits. Quant à votre cœur, il est aussi jeune que si vous aviez quinze ans.

Et, l'intime de faire remarquer: — Chose très normale, puisqu'il ne s'en est jamais servi.

LE PRIN DU RIDICULE

Bizet, l'auteur de "Carmen", visitait l'Espagne. Bizet était descendu à l'hôtel, mais il n'y

CALENDRIER

DEMAIN: mardi 27 janvier 1925.

Le lever du soleil, 7 h. 22.
Coucher du soleil, 4 h. 52.
Lever de la lune, 8 h. 14.
Coucher de la lune, 4 h. 38.
Premier quart, le 27, à 8 h. 25 m. du soir.
Pleine lune, le 28, à 9 h. 47 m. du soir.
Dernier quart, le 29, à 8 h. 33 m. du soir.
Nouvelle lune, le 30, à 9 h. 45 m. du matin.
Premier quart, le 31, à 8 h. 43 m. du matin.

— DERNIÈRE HEURE —

LE DÉVELOPPEMENT

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

TRES FROID.

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 17.
Minimum 5.
Même date l'an dernier, sous zéro.
Minimum aujourd'hui, 5.
Même date l'an dernier, 15 sous zéro.

BAROMETRE

10 heures a.m. 36.10. 11 heures, a.m. 36.07.
Midi, 36.05.

Les terrains abandonnés

LA FABRIQUE DE NOTRE-DAME DEMANDE LE DROIT DE REPRISE DES TERRAINS ABANDONNES AU CIMETIERE DE LA COTE DES NEIGES. — LE DROIT D'EXHUMER LES CORPS ET DE LES ENTERNER DANS LA FOSSE COMMUNE OU AILLEURS.

Québec, 26 (D.N.C.). — La Fabrique de Notre-Dame de Montréal présente un bill pour modifier la loi qui régit, surtout en ce qui concerne le cimetière de la Côte des Neiges. La Fabrique désire mieux définir les droits de la famille dans le terrain d'un concessionnaire décédé. Elle demande le droit de reprendre les terrains abandonnés et de fixer la vitesse maximum des véhicules dans le cimetière. La Fabrique demande aussi d'être autorisée à rendre des terrains pour un nombre limité d'années et en reprendre possession à l'expiration du terme.

Au sujet de la reprise des terrains abandonnés voici les dispositions du bill:

Dans le cas où un terrain concédé ne serait pas entretenu suivant les règlements, la Fabrique pourra donner avis par lettre recommandée au concessionnaire ou ses ayants droit, de faire les travaux requis et, à défaut par eux de se conformer à cet avis dans un délai de quinze jours, ledit terrain sera considéré comme terrain abandonné.

Sera aussi considéré comme terrain abandonné tout terrain dont le concessionnaire ou ses ayants droit ne paient pas les taxes.

Pour établir ce fait la déclaration solennelle de l'intendant du cimetière fera preuve *prima facie*.

La Fabrique aura le droit de reprendre tout terrain abandonné, en observant les formalités suivantes: elle fera publier un avis, une fois par semaine pendant huit semaines consécutives dans un journal français et un journal anglais publiés à Montréal, énonçant le numéro du terrain concédé d'après le registre du cimetière, le nom du concessionnaire ou de ses ayants droit, s'ils sont connus, la date et la concession et une notification aux intéressés de se présenter au bureau du cimetière, pour établir leur droit au terrain en question, et pour faire les travaux requis par la Fabrique.

Lorsque six mois se seront écoulés après la publication du dernier avis ci-dessus mentionné et qu'aucune personne n'aura pas, par avis écrit signifié à la Fabrique, réclamé le terrain abandonné ou si, ayant réclamé ledit terrain, ledit terrain n'aura pas fait les travaux d'entretien dans un délai raisonnable, la Fabrique aura le droit de reprendre ledit terrain.

Dans le cas de l'article précédent, la Fabrique aura le droit d'exhumer les corps, qui se trouvent dans ledit terrain, et les faire inhumer dans la fosse commune ou dans tel autre terrain désigné par le curé.

L'entrée dans les registres du cimetière, sous le numéro du terrain que lesdites annonces ont été faites et que ce terrain est redevenu la propriété de la Fabrique libre de toute concession, sera un titre suffisant et autorisera la Fabrique à intervenir en question et à disposer et à faire une nouvelle concession dudit terrain.

Au cas où après l'accomplissement de ces formalités et la concession du terrain à un tiers, le concessionnaire ou ses ayants droit se présenteraient pour réclamer leur terrain, il sera loisible à la Fabrique d'offrir au réclamant un autre terrain au choix de la Fabrique, d'une valeur égale au prix d'achat payé originellement par le concessionnaire pour le terrain abandonné, déduction faite, toutefois, de tous les frais d'annonces, d'entretien et de concessions faites à la Fabrique. Si le concessionnaire ou ses ayants droit se présentent après les formalités commencées ou accomplies, mais avant la vente de leur terrain, ils auront le droit de le réclamer, mais en payant les frais encourus et en faisant les travaux d'entretien requis.

La Fabrique aura, dans tous les cas, le droit de remettre au concessionnaire ou ses ayants droit le prix net, déduction faite de toutes dépenses, réalisées par la vente de leur terrain, et sans intérêt, mais tel remboursement ne dépassera pas, dans tous les cas, le prix initial d'achat dudit terrain.

Les brise-glaces ont fort à faire

Québec, 26, (D.N.C.). — Les glaces s'amoncellent sur le fleuve en haut de Québec. Ce matin on rapporte que le *Mikula*, brise-glaces très puissant, parti de Portneuf où il avait été travailler la glace, a été arrêté à la traversée de St-Antoine, alors qu'il venait à Québec.

Le *Lady Grey* a travaillé avec beaucoup de difficultés, à la fin de la semaine, pour couper un barrage qui s'était formé au pont de Québec. Le barrage est encore solide et on croit qu'il faudra encore deux jours de travail pour couper cette glace.

Les cours de M. l'abbé Groulx

Le troisième cours de M. l'abbé Groulx sur l'histoire du Canada est remis à la semaine prochaine.

Reconnu par Rome

Nous apprenons que Sa Grandeur a rapporté de Rome la reconnaissance du Séminaire des missions étrangères.

EGOUT COLLECTEUR DANS ST-PAUL

UNE REQUETE DE CITOYENS RECLAME CETTE AMELIORATION DE NECESSITE PUBLIQUE

Des contribuables du quartier Saint-Paul appuient fortement le projet d'établir une commission des égouts à Montréal. Ils ont envoyé aux autorités municipales une requête couverte d'une centaine de signatures pour appuyer le projet; l'échevin J.-B.A. Angrignon et M. P.-A. Lafleur, député de Verdun à la législature provinciale, sont au nombre des signataires.

La requête se lit comme suit: "Ayant appris que la ville de Montréal demande un pouvoir d'emprunt du gouvernement provincial dans le but d'exécuter certains travaux d'égouts, qui sont d'extrême utilité publique, nous, soussignés, contribuables du quartier Saint-Paul de Montréal, paroisse Saint-Jean de Matha, réunis en assemblée régulière sous la présidence conjointe de M. J.-B.A. Angrignon, échevin du quartier, et M. P.-A. Lafleur, député à la législature, appuyons fortement cette demande.

"Il est à notre connaissance que les autorités municipales de Montréal sont venues se rendre compte de l'absence de nécessité de canaux d'égouts dans notre paroisse; que d'autres part, le bureau d'hygiène de la ville et celui de la province ne peuvent tolérer ces fosses-égouts, vrais foyers pestilentiels.

"En conséquence, nous espérons que la demande du conseil municipal de Montréal sera prise en très sérieuse considération par le gouvernement provincial, et que ce dernier fera droit aux soussignés."

Tous les citoyens ont signé cette requête y compris le curé et les vicaires de la paroisse.

Les concerts

M. Fernand Francell

M. Fernand Francell n'aura pas connu, comme ses prédécesseurs de cet hiver, le désappointement de débiter à Montréal devant un tout petit auditoire. La salle de l'Orphèum était remplie d'un bout à l'autre.

Au début, M. Francell semblait fatiguer l'acoustique de la salle et l'auditoire de son côté ne paraissait pas savoir si le style particulier de l'artiste devrait lui plaire. C'était, semblait-il, une bataille à livrer que M. Francell gagnait. Le contact s'établissait vite et les auditeurs, froids pendant le premier groupe d'œuvres anciennes, se laissaient emporter par les deuxièmes. Il était tout à fait conquis au troisième fait d'œuvres françaises modernes et au quatrième, qui comprenait des chansons du XVIIIe siècle.

Le chant de M. Francell n'est pas une exhibition de dons purement vocaux, à l'exemple de tant de chanteurs pour qui l'instrument est tout et la musique rien ou presque; il est au contraire fait d'expression. Sa prononciation claire et légèrement martelée fait que l'on ne perd pas un seul mot de ce qu'il dit. Extrêmement souple, sa voix se plie à toutes les nuances d'interprétation. L'artiste ne s'en tient pas à la seule émission des mélodies suivant leurs indications. Il fait en même temps de la composition: c'est-à-dire qu'il pour lui chaque œuvre a une signification propre qui ne dépend pas seulement de la ligne, mais des mots qu'elle revêt et des mille détails qui entrent dans son ensemble.

C'est ainsi qu'il n'est pas tout à fait le même dans la musique russe et dans la musique française et que cette différence constitue justement son art. Au théâtre, l'artiste possède, pour émettre sa voix d'abord puis son talent de comédien ou de tragédien. Au concert, il n'a que sa voix et, à moins de n'être qu'un instrument si parfait qu'on voudrait, il faut qu'elle exprime tout et remplace le geste et l'attitude. C'est ce que fait M. Francell avec une voix que le travail a rendue singulièrement expressive.

Les accompagnements de Mme Francell-Fernel ont été des modèles de jeu souple, nuancé et fidèle.

Fred. PELLETIER.

Les arbres plantés

Depuis que le gouvernement fédéral, par l'entremise du service forestier, ministère de l'intérieur, a inauguré la distribution gratuite d'arbres dans les prairies de l'Ouest, environ 40,000 plantations ont été effectuées. Plusieurs d'entre elles sont évaluées par leurs propriétaires à \$1,000 chacune. Même si l'on ne les estime qu'à \$300 chacune, ces plantations représentent un total de douze millions de dollars, somme plusieurs fois plus considérable que le total des déboursés que le Service a dû faire depuis que cette distribution a été commencée.

Lauréat de l'exposition avicole

Québec, 27, (D.N.C.). — Le grand prix de l'exposition avicole de Québec a été gagné de nouveau cette année par M. J.-E. Barthe, de St-Jérôme, Terrebonne. C'est la deuxième fois que M. Barthe remporte cette récompense.

M. Francell aux Trois-Rivières

M. Fernand Francell, ténor de l'Opéra-Comique de Paris, donnera un concert aux Trois-Rivières demain soir.

Les limites de la Manicouagan

LE BILL DE LA QUEBEC PAPER MILLS REMET CETTE QUESTION SUR LE TAPIS—LE CONTRAT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET CETTE COMPAGNIE

Québec, 26 (D.N.C.). — Le bill de la *Quebec Paper Mills Limited*, qui sera présenté prochainement au comité des bills privés, remet sur le tapis une question longtemps discutée, la vente de limites à bois situées dans le bassin de la rivière Manicouagan. Ce bill est présenté par MM. Frank William Clarke, financier, de Québec, Robert Clark McMichael, avocat et conseil du roi, Frank Broadon, Common, avocat, Linton Hossie Ballantyne, avocat, et Eldridge Cate, avocat, tous de la ville de Québec. Cette compagnie a déjà obtenu des lettres patentes du lieutenant-gouverneur en Conseil: elle a un capital autorisé de \$13,500,000.00 et son siège social sera à Québec. Dans sa pétition, elle affirme qu'elle "serait notablement aidée, dans le prélèvement d'argent en Angleterre pour soutenir financièrement son entreprise dans la province de Québec, par l'adoption d'une loi maintenant son existence et déclarant qu'elle est une compagnie à laquelle devra s'appliquer la deuxième partie de la Loi des compagnies de Québec 1920, lui conférant le pouvoir d'augmenter le capital-actions autorisés de la compagnie, conférant à la compagnie des pouvoirs additionnels, confirmant les lettres patentes et l'organisation de la compagnie, et confirmant un certain contrat et bail consenti par Sa Majesté le Roi, en date du 7 décembre 1923, de même que le transport dudit contrat et bail consenti à la compagnie, en date du 25 novembre 1924. Le but de cette compagnie est d'obtenir les pouvoirs nécessaires pour acquérir et opérer des moulins pour fabriquer les papiers et sous-produits de la pulpe, tuyaues, ustensiles, etc., etc.

C'est une œuvre capitale par un Anglais. Tous les Canadiens français doivent non seulement lire mais connaître à fond le livre de M. William Moore, l'un des plus courageux et des plus honnêtes qui aient écrit. C'est aussi l'un des plus prenants à la lecture.

Pour connaître aussi quels sont les droits du français au Canada et comment ils ont été respectés, il est très important de lire et de faire lire par les Anglais qui comprennent le français, l'étude de M. Bourassa sur la langue française en Amérique. Cette brochure, tirée à des milliers et des milliers d'exemplaires se vend également à un prix de propagande: 15 sous au comptoir; 18 sous par la poste.

On adresse toutes les commandes au Service de Librairie Du Devoir, case postale 4020.

Le conseil est actuellement saisi d'un projet de fermeture de bonne heure des magasins. Le règlement actuel fixe la fermeture des magasins à sept heures du soir, à l'exception du vendredi et du samedi.

Des syndicats d'employés recommandent la fermeture des magasins à six heures du soir, au lieu de sept heures; ils font circuler des requêtes pour que la ville pour approuver leur demande.

Un bon nombre d'échevins sont sympathiques au mouvement à condition que le petit commerce soit exempté de cette restriction. L'échevin Angrignon, l'échevin Honoré Emond, entre autres demandent que cette mesure s'applique aux grands magasins seulement; si l'on décide d'imposer le règlement, d'un autre côté, les échevins soutiennent que les grands magasins eux-mêmes prennent l'initiative de fermer leurs portes plus à bonne heure, et suivent en cela l'exemple, déjà donné par des magasins de l'ouest.

M. Angrignon est opposé à tout changement, parce que le règlement que l'on veut faire adopter ferait tort aux petits commerçants, qui n'emploient pas de commis, règle générale. Ce sont les magasins sont tenus par des gens invalides, des veuves, des vétérans de la guerre qui gagnent leur vie à ce négoce.

Le conseil est actuellement saisi d'un projet de fermeture de bonne heure des magasins. Le règlement actuel fixe la fermeture des magasins à sept heures du soir, à l'exception du vendredi et du samedi.

Des syndicats d'employés recommandent la fermeture des magasins à six heures du soir, au lieu de sept heures; ils font circuler des requêtes pour que la ville pour approuver leur demande.

Un bon nombre d'échevins sont sympathiques au mouvement à condition que le petit commerce soit exempté de cette restriction. L'échevin Angrignon, l'échevin Honoré Emond, entre autres demandent que cette mesure s'applique aux grands magasins seulement; si l'on décide d'imposer le règlement, d'un autre côté, les échevins soutiennent que les grands magasins eux-mêmes prennent l'initiative de fermer leurs portes plus à bonne heure, et suivent en cela l'exemple, déjà donné par des magasins de l'ouest.

M. Angrignon est opposé à tout changement, parce que le règlement que l'on veut faire adopter ferait tort aux petits commerçants, qui n'emploient pas de commis, règle générale. Ce sont les magasins sont tenus par des gens invalides, des veuves, des vétérans de la guerre qui gagnent leur vie à ce négoce.

L'enquête sur la mort du jeune Galarneau

Le coroner MacMahon a commencé ce matin une enquête sur la mort d'Hector Galarneau, 8 ans, 958, rue Christophe-Colomb, qui a succombé samedi après-midi à l'hôpital Sainte-Justine, après avoir été ébouillanté à mort, dans un bain au collège des Frères de la Charité, de Belgique, à Huberdeau.

L'enfant a déclaré à sa mère et au détective Laroche, qu'il avait été plongé dans un bain brûlant, par punition pour avoir souillé ses vêtements. Le Frère Directeur a déclaré que selon ce qu'il avait appris du frère chargé de baigner l'enfant, ce dernier aurait ouvert sur lui un robinet à l'eau bouillante. L'enquête a été continuée à mercredi alors que le frère qui a surveillé le bain de l'enfant viendra expliquer les circonstances de l'affaire.

Le bill de Montréal

Les échevins tiennent une réunion spéciale aujourd'hui pour continuer l'étude des amendements à la charte. Au cours de ce matin, ils ont parlé du bill de Montréal et des délégués du conseil qui se rendront à Québec; plusieurs échevins sont encore sceptiques sur la présentation d'un bill, car la rumeur s'accroît qu'il n'y aura aucun bill de Montréal.

MORT DE M. C.-E. DIONNE

LE CONSERVATEUR DU MUSEE DE L'UNIVERSITE LAVAL VIENT DE MOURIR

Québec, 26 (D.N.C.). — M. Charles-Eugène Dionne, ornithologiste et conservateur du Musée de l'Université Laval, et que les autorités du Séminaire viennent de décorer, est décédé hier à l'âge de 77 ans, après une maladie de quelques semaines. Né à Saint-Denis de Kamouraska d'une famille de cultivateurs, M. Dionne entra au Séminaire à dix-sept ans comme serviteur. D'un dévouement à toute épreuve, travailleur, il ne tarda pas à être nommé professeur à la faculté de médecine, puis il fut chargé d'élaborer le bibliothécaire. C'est alors qu'il puisa la science qui devait en faire un ornithologiste distingué. A 33 ans, le séminaire lui confia la garde du musée de zoologie de l'Université Laval, poste qu'il occupa pendant soixante ans.

M. Dionne a publié plusieurs volumes: "Les Oiseaux du Canada", "Les mammifères de la province de Québec", un "Catalogue annoté des oiseaux de la province de Québec". Il s'était fort perfectionné en taxidermie, il était membre de l'American Ornithologist Union, de la National Geographic Society de Washington.

L'Université Laval lui avait conféré les titres de Maître-ès-arts et de docteur-ès-Sciences.

"The Clash"

Nous devons trouver nos visiteurs d'Ontario dignes d'entendre la vérité. Pour la leur dire il faut la savoir. Il faut la savoir aussi pour juger de leur discours. Il y a pour cela un moyen simple: moi-même ne songent pas les gens.

Nous avons par exemple The Clash, de McWilliam Moore, qui se vend à des prix de propagande, 50 sous au comptoir, 60 sous par la poste et il est relié pleine toile. C'est une œuvre capitale par un Anglais. Tous les Canadiens français doivent non seulement lire mais connaître à fond le livre de M. William Moore, l'un des plus courageux et des plus honnêtes qui aient écrit. C'est aussi l'un des plus prenants à la lecture.

Pour connaître aussi quels sont les droits du français au Canada et comment ils ont été respectés, il est très important de lire et de faire lire par les Anglais qui comprennent le français, l'étude de M. Bourassa sur la langue française en Amérique. Cette brochure, tirée à des milliers et des milliers d'exemplaires se vend également à un prix de propagande: 15 sous au comptoir; 18 sous par la poste.

On adresse toutes les commandes au Service de Librairie Du Devoir, case postale 4020.

La fermeture des magasins

Le conseil est actuellement saisi d'un projet de fermeture de bonne heure des magasins. Le règlement actuel fixe la fermeture des magasins à sept heures du soir, à l'exception du vendredi et du samedi.

Des syndicats d'employés recommandent la fermeture des magasins à six heures du soir, au lieu de sept heures; ils font circuler des requêtes pour que la ville pour approuver leur demande.

Un bon nombre d'échevins sont sympathiques au mouvement à condition que le petit commerce soit exempté de cette restriction. L'échevin Angrignon, l'échevin Honoré Emond, entre autres demandent que cette mesure s'applique aux grands magasins seulement; si l'on décide d'imposer le règlement, d'un autre côté, les échevins soutiennent que les grands magasins eux-mêmes prennent l'initiative de fermer leurs portes plus à bonne heure, et suivent en cela l'exemple, déjà donné par des magasins de l'ouest.

M. Angrignon est opposé à tout changement, parce que le règlement que l'on veut faire adopter ferait tort aux petits commerçants, qui n'emploient pas de commis, règle générale. Ce sont les magasins sont tenus par des gens invalides, des veuves, des vétérans de la guerre qui gagnent leur vie à ce négoce.

L'INCIDENT RACINE

Me Germain parle ensuite de l'incident Racine qui illustre la façon dont les compagnies d'assurances protègent les voleurs contre la police en leur permettant de trouver pour les marchandises volées d'un vol considérable préfère laisser le voleur en paix et même écoper quelque peu pour rentrer en possession de sa marchandise. On comprend qu'il se présente des cas où ce marchandage ait sa raison d'être mais il n'en reste pas moins que c'est aller carrément contre le travail de la police.

Qu'on ne vienne pas alors orler sur le chef de police, alors qu'on fait tout son possible pour l'écarter des embêtements, pour l'empêcher d'arrêter les voleurs qui ont transigé avec les vols, que ces derniers se montrent soudain récalcitrants, perdent la mémoire, etc.

On a fait grand état de l'affaire Racine. Il était pourtant bien simple de s'imaginer que le fin renard qu'était Savard n'allait pas se laisser prendre sottement à un piège qu'il connaissait. Et toute l'affaire s'explique par le témoignage de Carrière, secrétaire de Savard, qui rapporte que son maître avait prévu ce cas, aussitôt après le départ des agents d'assurances.

On accuse le chef Bélanger d'avoir toléré que certaines accusations contre les marchands de char-

La défense du chef Bélanger

Me ALBAN GERMAIN A COMMENTE SON PLAIDOYER CE MATIN

Me Alban Germain a commencé ce matin son plaidoyer, en défense, pour le chef de police Bélanger et feu l'inspecteur Egan. Il déclare au début que les lois de la preuve doivent s'appliquer pour les enquêtes judiciaires plus que partout ailleurs et avec plus de rigueur lorsqu'il s'agit de rendre jugement. Il faut donc exclure la simple preuve de oui-dire, basée sur aucun fait, aucun témoignage positif. Il faut en outre tenir compte de la personnalité des témoins, de leur animus, etc.

Me Germain discute ensuite l'affaire Hicks. La preuve démontre qu'un beau jour, un voleur téléphona chez Hicks moyennant une somme de \$2,500. Le voleur refuse de donner son nom et son adresse. M. Robert avertit le chef, qui, à son tour, mit l'inspecteur Egan au courant. Ce dernier avertit MM. Hicks et Thomas qui vont voir le chef. M. Bélanger met MM. Hicks et Thomas au courant de la proposition et leur conseille de ne pas accepter. En somme, le chef reçoit un renseignement de quelque importance et le transmet aux intéressés en leur conseillant de s'en défier. La compagnie d'assurance traite avec Savard et obtient les marchandises sans en parler au chef Bélanger. En plus, Me Calder a appris de McWorth que ce dernier ne voulait pas tendre de souricière. M. Calder a jugé qu'il était impossible de pincer les voleurs. Personne ne l'en blâma. Mais pourquoi en blâmerait-on plus le chef Bélanger?

Me Germain passe au cas de Rose David. Cette dernière vient dire que le chef Bélanger est allé lui rendre visite, a pris quelques verres et qu'elle est allée voir le chef en lui laissant dix dollars et qu'elle lui aurait envoyé un cadeau, et que le chef la prévenait quand avaient lieu les descentes. Quelle preuve y a-t-il réellement? Il est prouvé par tous les témoins que la femme David jurait ses serments de ne rien avoir tenu pas un bouge et qu'elle en voulait convaincre le chef, que ce dernier s'est rendu chez elle pour réentendre les mêmes affirmations. Quant aux cadeaux d'argent, le secrétaire du chef Bélanger, présent aux entrevues avec Rose David, nie qu'aucun cadeau ait été fait. L'agent Conrad Trudeau soutient le contraire, mais de l'endroit où il se trouvait placé, il ne pouvait pas voir.

En plus, des descentes ont été opérées deux fois dans cette maison de Rose David et sur demande spéciale du chef Bélanger. Voilà au moins de l'étrange protection, dit Me Germain.

Quant aux fameux avertissements donnés par le chef à Rose David, nous avons le témoignage de Grégoire qui a déclaré que jamais le chef ne savait quand auraient lieu les arrestations et qu'ainsi les avertissements étaient inutiles.

Me Germain parle ensuite de l'incident Giroux. Ce dernier accuse sa belle-mère, Mme MacDonald, de s'être entremise pour le faire entrer dans la police moyennant cent dollars qu'elle aurait remis au chef Bélanger. En plus, parti en guerre contre sa belle-mère, il se voit victime d'un coup monté sur une histoire de port d'arme illégal et ajoute que Mme MacDonald s'appropriait de victuailles à même le département des prisonniers et qu'elle allait jusqu'à dépouiller les nouveaux nés trouvés.

Mme MacDonald explique fort bien qu'avant de soutenir son gendre et sa fille durant des mois elle s'est fait rembourser, ce qui était légitime. Quant à l'histoire du revolver, Giroux a été condamné par la Cour du recorder, et la sentence a été maintenue par le juge Wilson.

Au reste nous saurons ce que vaut Giroux, du moins sa crédibilité, quand nous aurons entendu le commissaire Latulippe déclarer qu'il ne croirait pas Giroux sous serment. Les agents chargés de la surveillance de la glacière réduisent à néant tous les contacts sur les approvisionnements que se serait faits Mme MacDonald.

Me Germain parle ensuite de l'incident Racine qui illustre la façon dont les compagnies d'assurances protègent les voleurs contre la police en leur permettant de trouver pour les marchandises volées d'un vol considérable préfère laisser le voleur en paix et même écoper quelque peu pour rentrer en possession de sa marchandise. On comprend qu'il se présente des cas où ce marchandage ait sa raison d'être mais il n'en reste pas moins que c'est aller carrément contre le travail de la police.

Qu'on ne vienne pas alors orler sur le chef de police, alors qu'on fait tout son possible pour l'écarter des embêtements, pour l'empêcher d'arrêter les voleurs qui ont transigé avec les vols, que ces derniers se montrent soudain récalcitrants, perdent la mémoire, etc.

On a fait grand état de l'affaire Racine. Il était pourtant bien simple de s'imaginer que le fin renard qu'était Savard n'allait pas se laisser prendre sottement à un piège qu'il connaissait. Et toute l'affaire s'explique par le témoignage de Carrière, secrétaire de Savard, qui rapporte que son maître avait prévu ce cas, aussitôt après le départ des agents d'assurances.

On accuse le chef Bélanger d'avoir toléré que certaines accusations contre les marchands de char-

UN CONCOURS D'ART DRAMATIQUE

AUX JOURS DE MAISONNEUVE DE LAURE CONAN ET LE SAUVAGEUR DE MONTREAL PAR M. JULIEN PERRIN, P.S.S., OBTIENNENT LES LAUREATS DU CONCOURS DE L'ACTION FRANÇAISE

Le jury du concours d'art dramatique de l'Action française vient de rendre son jugement.

Six pièces ont été soumises au jury: *La Croix et le Compas* (5 actes); *le Sauvageur de Montréal* (5 actes); *Aux Jours de Maisonneuve* (9 tableaux); *l'Empreinte* (3 actes); *Fleurs de mers* (3 actes) et *l'Exode* (9 actes).

L'Action française demandait un drame ou une comédie sur un sujet patriotique. Elle entendait par là une œuvre qui flagelle un de nos travers ou serve à fortifier le patriotisme canadien-français, en trois actes au moins.

L'Empreinte de Mlle Magali Michélet est la pièce la mieux caractérisée des six mais n'est pas un sujet patriotique. Elle a donc été écartée ainsi que *la Croix et le Compas* et *Fleurs de mers*.

Le jury composé de MM. Edouard Montpetit, Léon Lorrain et de l'abbé Olivier Maurault a décerné deux seconds prix *ex-aequo*: *Aux Jours de Maisonneuve* de Laure Conan et *le Sauvageur de Montréal*, de M. Julien Perrin, p.s.s. Ces deux pièces ne pouvaient mériter un premier prix à cause de certaines insuffisances.

Gros incendie chez Thomas Dussault

Le magasin Laval Clothiers, 279, rue Sainte-Catherine est, à été rasé hier soir par un incendie. L'incendie s'est étendu au magasin de chaussures Tho. Dussault, et de là à la scène du théâtre *Passé-Temps*. Une foule de cinq cents personnes assistait à la représentation, mais la sortie s'est opérée tranquillement et le gérant du théâtre a eu le temps de remettre à chaque spectateur un billet gratis pour une autre représentation.

Les pertes se chiffrent à cent mille dollars. Le magasin Dussault a subi pour \$45,000 de dommages. L'immeuble de la *Laval Clothiers*, a été complètement détruit. Il appartient à M. A. Labrecque qui est aussi propriétaire du *Passé-Temps*. M. Dussault continuera à servir sa clientèle chez Stewart et Dussault, 188a rue Peel, en face de l'hôtel Mont-Royal en attendant les réparations à son magasin de la rue Ste-Catherine.

bon fussent retirées. La preuve démontre que le chef a agi ainsi sur représentations sérieuses, même venant d'échevins et que le chef a usé de discrétion. S'il s'est trompé, il n'y a pas de crime et ceux qui se trompent pas sont ceux que chacun sait.

On parle ensuite de l'intervention des échevins. Rien pourtant de plus naturel qu'un citoyen mal pris aille confier sa peine à son échevin, lequel donne au chef de police les éclaircissements nécessaires. Le moindre bobo quand il nous frappe devient la grande calamité du siècle et il faut que nous en informions tout le monde, que chacun se préoccupe d'y porter remède et l'on voit l'humble aneau postulant se changer en tire lorsqu'on juge son mal trop peu important. Si donc les échevins interviennent parfois, il ne faut pas s'en scandaliser, mais songer que la chose est fort naturelle. Et puis ces interventions sont souvent utiles en éclairant celui qui les reçoit sur certains côtés des questions, en lui révélant les faits qui lui permettent de rendre mieux justice.

LE MEURTRE DU JEUNE CLE-ROUX

Finalement on reproche au chef Bélanger de n'avoir pas prévenu le meurtre du jeune Cléroux. Voyons quels sont les faits. Un bonhomme nommé Falcon se présente un beau jour et déclare qu'un attentat se prépare contre la banque d'Hochebourg.

C'est tout ce qu'on peut tirer de lui. Le chef, mis au courant, prévient la banque et fait escorter l'auto de la banque au cas où le danger dénoncé serait réel. Or des dénonciations pareilles, il s'en fait tous les jours. La police examine l'enquête, prend des précautions, escorte l'auto durant une quinzaine de jours, puis à peu près convaincu que l'attentat projeté était une fausse rumeur, elle avertit la banque qu'elle ne peut continuer à escorter plus longtemps l'auto. Quinze jours plus tard l'attentat se produit.

Après le coup, il s'est élevé une légion de génies qui ont crié: "A la place du chef, j'aurais fait ci, j'aurais fait ça". Lorsqu'on a recueilli une brigue on sait après coup qu'en s'éloignant on l'aurait évité. Mais supposons que le chef Bélanger aurait fait escorter l'auto de la banque durant quatre mois et donc aurait complu à ceux qui se plaignent aujourd'hui, quel tollé se serait élevé contre le chef. On lui aurait amèrement reproché de faire ce qu'on lui reproche aujourd'hui de n'avoir pas fait.

La police a escorté quinze jours durant un auto contre lequel un attentat fut tramé. Mais on ne savait rien sur cet attentat si ce n'est que Falcon avait dit. Mais si la police devait se conduire dans tous les cas comme on aurait voulu qu'elle se conduisit dans cette affaire, il faudrait multiplier le nombre des agents, et nos bons contribuables qui hurlent quand on leur inflige une augmentation de taxe de cinq sous par mille dollars, comment envisageraient-ils des crédits supplémentaires de trois ou quatre millions?

L'enquête sur la police

Me OSCAR GAGNON PREND LA DEFENSE DE L'INSPECTEUR ROBERT, DU CAPITAINE AINEY ET DES DETECTIVES Mc CANN ET BELANGER.

Me Oscar Gagnon a à peu près terminé son plaidoyer en défense. Il a parlé toute la journée de samedi et parlera encore aujourd'hui sur quelques points de droit.

</

Institutrices en congrès

L'ALLIANCE CATHOLIQUE DES PROFESSEURS DE MONTREAL TIENDRA SA SESSION ANNUELLE, A L'ECOLE MONTCALM, SAMEDI — MISSION DE L'INSTITUTRICE

Les institutrices de nos écoles catholiques ont tenu, samedi, à l'école Montcalm, la neuvième session de leur association connue sous le nom de *Alliance Catholique des Professeurs de Montréal*. Elles ont pris connaissance des progrès de leur groupement depuis le dernier congrès, et ont entendu les paroles d'espérance et d'encouragement de la part des directeurs de district et des commissaires.

Quelques travaux inspirés de la carrière même de l'enseignement ont fait l'objet de congrès de pédagogie: le premier a porté sur la profession elle-même, avec le titre suggestif, *"Nous ne sommes pas des mercenaires"*, traité par Mlle Lise Savoie, institutrice à l'école St-Jacques. Le deuxième a exposé la grandeur du rôle de l'institutrice, qui est une seconde mère, comme M. l'abbé Armand Beauregard, vicaire à Saint-Vincent de Paul, l'a démontré.

La salle de l'école Montcalm regorgeait d'une assistance très nombreuse composée des institutrices venues des quatre coins de la ville. Mlle N. Boisvert, présidente de l'Association, les a félicitées, d'avoir si bien répondu à l'appel, et Mlle D. Racicot, trésorière, a soumis, avec les minutes de la dernière session, un rapport financier des opérations de l'année.

Puis Mlle Savoie est appelée à donner le premier travail inscrit au programme: *"Nous ne sommes pas des mercenaires"*. La carrière d'institutrice comporte des obligations onéreuses pour la jeune fille qui l'embrasse; mais celles-ci laissent guider plutôt par la bonté elle-même que par l'argent. L'institutrice n'est pas une mercenaire parce qu'elle s'attache surtout à l'œuvre de l'éducation et de l'instruction de l'enfant; elle a donc droit à beaucoup de considération, et elle en exige, afin de ne pas être traitée comme une simple employée que l'on rémunère pour ses services.

Mlle Savoie a développé ces idées avec beaucoup de sens pratique; elle a insisté sur les qualités de l'œuvre que l'institutrice est appelée à accomplir, œuvre qu'elle dégage du terre-à-terre pour l'élever à un niveau élevé.

Avant le deuxième travail, un concert de piano et de violon a procuré la détente nécessaire chez les auditeurs. Mlle Laurence Rivest, de l'école Sainte-Brigide, a joué la *Polka Hongroise* d'Alfred et Mlle L. Duchesne, de l'école Sainte-Cécile, a exécuté sur le violon la *Danse Espagnole* de Ruedorff. Puis Mlle L. Bissonnet, de l'école Bruchési, a déclamé un morceau choisi.

UNE SECONDE MERE

M. l'abbé Armand Beauregard a parlé surtout de la mission de l'institutrice. L'enfant est son champ d'apostolat; elle doit l'élever à son rôle de chrétien et de citoyen. A l'accomplissement de ce devoir, Dieu et la nature y ont pourvu.

L'enfant ne peut s'accorder des droits, à cause de la débilité de sa nature; Dieu est intervenu en plaçant des devoirs autour de lui et ce sont les parents qu'il investit de ces devoirs d'assistance et d'éducation des enfants.

C'est ainsi que l'école devient le prolongement de la famille; l'institutrice reçoit donc une délégation des pouvoirs des parents et remplace ces derniers auprès des enfants qui lui sont confiés. Elle devient le prolongement de la mère. C'est pourquoi son rôle est si noble et si élevé: façonner l'âme d'un chrétien et former le caractère d'un citoyen.

Une institutrice remplira bien son rôle si elle possède les qualités d'une mère, et M. l'abbé Beauregard termine par des considérations pratiques sur cette pensée.

M. A. C. Miller, directeur du district centre, a donné ensuite son appréciation des travaux de ce congrès et a invité les hôtes d'honneur à dire quelques mots. M. l'abbé Henri Jasmin, aumônier de l'Association a encouragé les institutrices à marcher dans la belle voie que l'Association leur a tracée. M. l'abbé Gariépy, vicaire des écoles leur a donné ses encouragements.

MM. Ludger Gravel, président intermédiaire du district centre, MM. Miller, Manning, Labarre, Guérin ont aussi adressé la parole.

M. l'abbé Henri Jasmin chantera une grande messe pour les institutrices à Notre-Dame de Lourdes samedi le 31 janvier à 8 heures 30 du matin.

LETTRES DE FADETTE

3ème et 4ème séries, 55c franco
5ème série, ... 80c, franco
Remise spéciale pour les commandes à la douzaine. En vente à la librairie du "Devoir".

MONOGRAPHIES ECONOMIQUES

Une série d'études sur des maisons industrielles et commerciales canadiennes-françaises, par

EMILE BENOIST
préface de
M. Edouard Montpetit

Un fort volume de près de trois cents pages qu'on peut se procurer au service de librairie du Devoir et dans toutes les bonnes librairies.

Franco, \$1.

Le tirage comprend 75 exemplaires numérotés et autographiés par l'auteur. Ces exemplaires se vendent \$2, franco. S'adresser à l'auteur, au "Devoir".

LE MOUVEMENT DES NAVIRES

LE "MARBURN" ET LE "MONT-CALM" SONT A SAINT-JEAN — LE "MINNEBOSA" EST A LIVERPOOL

Le "Marburn", du Pacifique Canadien, venant d'Anvers, de Southampton et de Cherbourg, est arrivé à Saint-Jean hier.

Le "Montcalm", du Pacifique Canadien, venant de Liverpool, arrive à Saint-Jean aujourd'hui.

Le "Cameroun", de la compagnie Cunard, venant de Glasgow et de Londonderry, et en route pour New-York, est arrivé à Halifax vendredi.

L'"Aurora", de la compagnie Cunard, venant de Southampton et de Cherbourg et en route pour New-York, est arrivé à Halifax vendredi.

L'"Empress of Asia", du Pacifique Canadien, venant de Hong-Kong et d'Yokohama, arrive à Vancouver aujourd'hui.

Le "Minnebosa", du Pacifique Canadien, est arrivé à Liverpool samedi matin.

L'"Empress of Australia", du Pacifique Canadien, est arrivé à Hong Kong vendredi.

Le "Paris", de la Compagnie générale transatlantique, venant du Havre et de Plymouth, est arrivé à New-York samedi.

Le "Cedric", de la compagnie White Star, venant de Liverpool et de Queenstown, est arrivé à New-York hier.

Le "Minnetonka", de l'Atlantic Transport Line, venant de Londres et de Cherbourg, arrive à New-York aujourd'hui.

L'"Anatoria", de la compagnie Cunard, venant de New-York et d'Halifax et en route pour Cherbourg et Londres, arrive à Plymouth ce soir ou demain matin.

Le "Doric", de la compagnie White Star-Dominion venant de New-York et de Queenstown, est arrivé à Liverpool hier.

Le "Minnewaska", de l'Atlantic Transport Line, venant de New-York et en route pour Londres, est arrivé à Cherbourg hier.

L'"Olympic", de la compagnie White Star, a appareillé à New-York samedi et est en route pour Cherbourg et Southampton.

Le "Savoie", de la Compagnie générale transatlantique, a appareillé à New-York samedi et est en route pour le Havre.

Le "Devonian", de la compagnie White Star-Dominion, a appareillé à New-York samedi, et est en route pour Liverpool.

L'"Empress of France", du Pacifique Canadien, qui est à faire un voyage autour du monde, est arrivé à Gibraltar, samedi matin.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES PLOMBIERS

Le Syndicat catholique des plombiers se réunit ce soir, à 8 h. 15 p.m., à la salle No 1, l'Edifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. M. le Docteur Prud'homme, de la Clinique générale, donnera une intéressante conférence. Tous les membres sont priés d'assister. Rapport de M. M. Dimeglio sur les activités syndicales.

SYNDICAT DES PRESSIERS

Le Syndicat catholique des pressiers de travaux de ville se réunit ce soir, à la salle No 4, l'Edifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Tous les membres sont priés d'assister pour recevoir le rapport de M. J. Comeau, agent d'affaires. Rapport de l'exécutif et des officiers.

SYNDICAT DES MACONS

Ce soir, l'Edifice des syndicats, 655, de Montigny est, assemblée du Syndicat catholique des maçons. Rapport de M. R. Binette. Tous les membres sont priés d'assister. Par ordre.

SYNDICAT DU TEXTILE

Le Syndicat catholique des ouvriers textiles se réunit ce soir, à 8 heures 15 p.m., à la salle de rendez-vous, l'Edifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. On discutera une proposition d'assurance collective. Les boutons insignes du Syndicat sont maintenant arrivés. On les distribuera aux membres. Les membres également qui n'ont pas de carnet de contributions peuvent s'en procurer un. Tous les membres sont priés d'assister. Par ordre de A. Blais, président.

A LACHINE

Ce soir, à la salle des syndicats de Lachine, assemblée du Conseil Central des syndicats de Lachine. Rapport des différents comités. Le Conseil a pris plusieurs initiatives heureuses depuis la dernière assemblée. Rapport sera donné.

Mardi soir, le 27 janvier, assemblée du Syndicat des ouvriers en construction. Etude des amendements à la constitution. Discussion de la question d'affiliation à la Confédération. Initiation des nouveaux membres.

Gargarisme d'Aspirine contre amygdalite

DECOUPEZ CETTE ANNONCE ET PRESENTEZ-VOUS SI VOUS ETES SUJET A L'AMYGDALITE OU AU MAL DE GORGE

On obtient un gargarisme inoffensif et efficace en faisant dissoudre deux comprimés d'Aspirine de Bayer dans quatre cuillerées à table d'eau et en se rinçant complètement la gorge avec cette solution. Répétez après deux heures si nécessaire.

Assurez-vous que vous n'employez pas autre chose que les Aspirines de Bayer, portant la marque en croix de Bayer, et que vous pouvez vous procurer en boîtes d'étain de douze comprimés pour quelques cents.

L'éclipse de samedi matin

A MONTREAL, LES NUAGES ONT EMPECHE DE BIEN VOIR LE PHENOMENE — REFLETS FÉRIQUES SUR LES CHUTES NIAGARA — LES ASTRONOMES ONT RECUEILLI DE NOMBREUSES OBSERVATIONS

D'après les savants américains, l'éclipse de samedi a eu lieu de quatre à cinq secondes plus tard qu'on l'avait prévue. Elle a été particulièrement visible dans certaines parties de la Nouvelle-Angleterre. Dans l'Ontario, le ciel était couvert et il ne semble pas que l'on ait réussi à prendre des photographies bien réussies du phénomène.

A New-York, des milliers de personnes s'étaient rendues dans la partie de la ville où l'éclipse était totale. La température était claire et très propice aux observations. Les observateurs ont pu faire un grand nombre d'observations et il est probable que la science saura profiter des conditions atmosphériques et du grand nombre d'observateurs qui se trouvaient dans la région où l'éclipse était totale.

A Niagara, une éclaircie subite des nuages, pendant quelques secondes, a permis de voir une merveilleuse illumination des chutes par les lueurs de la couronne solaire.

A Hamilton et à Toronto, les observations de l'éclipse elle-même ont été nulles à cause des épais nuages qui cachaient les deux astres à la vue du public. Mais on a pu faire un grand nombre d'observations scientifiques en rapport avec le magnétisme des astres. On a remarqué, par exemple, que la température a cessé de s'élever pendant une quinzaine de minutes. On a aussi observé que l'on pouvait entendre le radio aussi facilement que la nuit, ce qui démontrerait que les rayons du soleil interviennent dans l'émission des sons. On a pu faire cette observation particulièrement pour les émissions d'ondes courtes que les postes de radio emploient.

La boussole est devenue incertaine pendant quelques minutes après la période de totalité. Il y eut moins de ténèbres que si le temps était clair: les rayons du soleil sur les nuages dans les régions où l'éclipse n'était pas totale reflétaient sur le sol couvert de neige. Il semble que la radiation de la chaleur du soleil atteigne la terre presque aussi vite que la lumière. Le baromètre n'a pas été influencé; la pression atmosphérique est demeurée la même.

A Montréal, on n'a pu observer que la première partie de l'éclipse qui n'était que partielle, ici. Des nuages ont presque complètement couvert les deux astres lorsque l'éclipse a atteint son maximum. Le temps s'est ensuite complètement couvert et il a commencé à neiger. A cause de la fumée qui recouvre la ville et des nuages qui ont ensuite obscurci le ciel, l'observatoire du McGill n'a pu faire aucune observation qui soit réellement intéressante pour la science.

Le professeur Kelly de cette université dit que l'on a pu observer de longs rayons lumineux au moment où l'éclipse était à son maximum. Il ne croit pas que c'était une aurore boréale, mais plutôt des rayons du soleil sur les nuages. M. Charles W. Simpson, un artiste, a exposé samedi après-midi aux Johnson Art Galleries ses impressions des couleurs qu'il a pu observer pendant l'éclipse.

A New-York, vingt-cinq avions s'étaient élevés dans les airs afin de faire différentes observations. Plusieurs des aviateurs ont pu voir avancer à une vitesse vertigineuse l'ombre de la lune sur la terre.

A Ottawa, un inconnu s'est noyé dans la rivière Ottawa. On suppose qu'il a cru à la fin du monde. De même à Washington, un nègre est devenu fou furieux et il a pu léser un homme avec un rasoir avant qu'on ait pu l'arrêter.

De San Francisco, on rapporte que l'éclipse a affecté la marée. La marée haute a été de deux pieds plus élevée que la normale tandis que la marée basse fut de un pied et huit dixièmes plus basse.

Des photographies de la totalité de l'éclipse, prises à l'université Brown de Providence, donneraient la composition chimique de l'atmosphère du soleil.

A Toronto, des journalistes se sont élevés en avion jusqu'à 9,000 pieds d'altitude pour prendre des photographies de l'éclipse. Mais ils sont redescendus après avoir constaté que les nuages étaient encore à 3,000 pieds plus haut.

Les postes de radio ont pu se faire entendre facilement des deux côtés de l'Atlantique.

AU CLUB DE REFORME

LA CAUSERIE DE MME SMITH, SAMEDI

Mme Mary-Elles Smith, présidente de l'Assemblée législative de la Colombie britannique, était l'invitée du club de Réforme, samedi dernier.

Le premier ministre, M. Alexander Tschereau, M. et Mme Raoul Grothé, M. et Mme Pierre Casgrain, M. le sénateur P.-B. Casgrain, M. et Mme A. McMaster, M. et Mme S.-W. Jacobs, Mme A. Brodeur, M. et Mme A. Grothé, Mlle Grothé, Mme A.-L. Smith étaient au nombre des convives.

M. Raoul Grothé a présenté Mme Smith et M. Jacobs a brièvement parlé du rôle de Mme Smith.

Mme Smith, après avoir dit qu'elle a lutté trente ans pour obtenir l'émancipation politique des femmes dans sa province, a fait observer qu'après tout, les femmes "sont les mères de la race" et que, si l'homme pourvoit aux besoins de la jeune génération, la femme en est la protectrice. Puis elle a défini la politique "Qu'est-ce que la politique sinon l'économie domestique nationale?"

Mme Smith a accusé les conservateurs d'avoir drainé l'argent de tout le pays. Elle a exprimé son admiration pour l'attitude du gouvernement actuel sur la question de l'immigration. Mais, a-t-elle ajouté, il reste le problème de l'assimilation des immigrants. Cessons les luttes de clocher, a-t-elle recom-

PETIT BOTTIN DU MONDE PROFESSIONNEL

On a "souvent besoin d'un plus "fermé" que soi" — dirait Lafontaine

AVOCATS

Archambault & Marcotte
30, ST-JACQUES, MONTREAL
Joseph Archambault Emile Marcotte
Avocat de la Couronne L. L. B.

AVOCAT

Aldéric Blain B.A., LL. L.
Bureau de jour: 58, rue Notre-Dame ouest, Immeuble Duluth, chambre 21
Aviser l'Association des Hommes d'Affaires de Montréal-Nord

AVOCAT

Eugène Simard, B.A., LL. L.
IMMEUBLE "SAUVEGARDE"
52, Notre-Dame Est Montréal

AVOCATS

Vanier & Vanier
Anatole Vanier Guy Vanier
Tél. Main 2832 87 SAINT-JACQUES

DENTISTE

Bureau: Upt. 8592 TEL. Rés.: West. 5429
Dr J.-E. Chalifoux
Extraction sans douleur — Méthodes modernes
149, RUE VINET — ANGLE ST-JACQUES

DENTISTE

Bureau: York 1542 Domicile: Walnut 4109
Dr Eugène Côté, L.D.S.
1359, RUE NOTRE-DAME OUEST
Heures: 9 à 5; Jeudi soir excepté — UN SEUL BUREAU

DENTISTE

Téléphone Est 9238
Dr A. Heynemand
275, RUE SAINT-DENIS
MONTREAL

DENTISTE

Bureau: 466, rue Atwater, angle Notre-Dame
Dr R. Laporte
Spécialité:
EXTRACTION DE DENTS DIFFICILES
Téléphone: Westmount 6994

DENTISTE

Dr Ad. L'Archevêque
468, PARC LAFONTAINE
Tél. Belair 1301 Angle Christophe Colomb

DENTISTE

Heures de bureau: 9 a.m. à 5 p.m.
Dr Paul E. Perreault
Extraction et traitement sans douleur
955, RUE ONTARIO EST
Angle Ave. Papineau

DENTISTE

Heures de bureau: Le matin, de 9 à midi. L'après-midi, de 2 à 6. Le soir, de 7 à 9
Dr G. Plamondon
1430, RUE ONTARIO EST
Tél. Clairval 3021 Angle Frontenac

MEDECIN

Téléphone: Est 7590
Dr J.-M.-E. Prevost
des hôpitaux de Paris, Londres, et New-York
Voies urinaires, reins, vessie, maladies véné-
ries — Clinique privée
460, SAINT-DENIS MONTREAL

MEDECIN

Consultation: de 12 à 6 p.m.
Dr J.-M.-A. Valois
Spécialités:
Voies Urinaires — Electrothérapie
Tél. Est 5417 46, RUE SAINT-DENIS

NOTAIRE

Tél.: Belair 2143
Chs Archambault, c.c.s.
Heures de bureau: 2 à 5 p.m., 6 à 8 le soir
755 MONT-ROYAL EST

NOTAIRE

L.-D. Clément
30, rue Saint-Jacques
Tél. Main 8558 Rés. Westmount 1190-J

NOTAIRES

J. Edouard Jeannotte Charles Duval
Jeannotte & Duval
Règlements de successions — Prêts et
Placements — Incorporations
Tél. Est 6358 706, STE-CATHERINE EST

NOTAIRE

Téléphone: Main 3228
Horace Lippé
Placements d'argent — Organisation de compa-
gnies — Administration de propriétés, etc.
11, PLACE D'ARMES MONTREAL

OPTOMETRISTE

Heures de bureau: 9 a.m. à 6 p.m.
Salon d'Optique St-Germain
Ajustement de lunettes et pinces-nez
453, RUE SAINT-DENIS
Tél. Est 3798 Près rue Sherbrooke

PROFESSEUR

259, RUE ONTARIO E.
LeBlond de Brumath
Bachelier des Universités de France et Laval.
Officier d'Académie — Auteur
Le plus ancien cours préparatoire aux examens
de Médecine, de Droit, Chirurgie
dentaire, Pharmacie

PROFESSEUR

Tél. Est 6162:
René Savoie, I.C.I.E.
Droit, Médecine, Pharmacie, Art dentaire
Cours Classiques, Commercial, Leçons privées
226, RUE SAINT-DENIS Montréal

ORFEVRE

M. Josse, de nos jours, ne compterait plus sur Molière pour faire savoir qu'il est orfèvre. Sa carte dans notre Bottin publierait partout sa compétence. Faites de même.

NOUVEAU SERVICE POUR LA FRANCE

Deux nouveaux paquebots flottants ne prenant que des passagers de première classe, les "MINNEBASKA" et "MINNETONKA" (21,700 tonnes) effectuent un service régulier idéal entre New-York, Cherbourg et Londres.

MINNEBASKA

Fév. 14 Mars 14 Avril 25

MINNETONKA

Jan. 31 Fév. 28 Mars 28

Tous renseignements supplémentaires, prix et plans fournis sur demande par le directeur de notre Service de langue française.
211 rue McGill, Montréal, 2
Main 1764



LE JAMBON CONTANT

Est le meilleur. Exigez-le

Donnez-nous, faites-nous donner des annonces.
C'est l'un des bons moyens d'alimenter la caisse du journal.

Le "Devoir" compte sur vous...

VOUS avez certainement besoin d'impressions soignées: cartes d'affaires, cartes de visite, cartes de faire-part, cartes et tributs mortuaires, remerciements, convocations, programmes, menus, adresses, en-têtes de lettres et d'enveloppes, circulaires, etc.

NOUS sommes en mesure de vous faire ces travaux d'une façon artistique, rapide et à bon compte.

NOUS mettons à votre service une équipe de maîtres-ouvriers en art typographique. Voyez-nous ou téléphonez: notre représentant passera chez vous.

LE "DEVOIR"

336-340, Notre-Dame-est - Main 7460

mandé, et travaillons à l'unification aux Etats-Unis.
Elle a parlé en termes élogieux de Montréal et de son maire, M. J. G. Smith, et a dit qu'elle trouve absurde qu'on prétende que les libéraux veulent l'annexion du pays.

Partout!

Le Tabac avec un cœur

15¢
20¢
80¢

\$25 ou \$100 par semaine

Il y a quelques années, deux jeunes gens entraient à l'emploi d'une de nos grandes maisons de commerce. Tous deux possédaient les qualités essentielles du bon employé. Travaillaient assidus, enthousiastes, loyaux, ils accomplissaient bien la tâche qui leur était dévolue.

Les années passèrent. L'un des deux jeunes gens, plus hardi et prévoyant que l'autre, étudia durant ses heures de loisir et monta d'échelon en échelon. De teneur de livres, il devint secrétaire-trésorier de la compagnie.

L'autre resta à l'emploi secondaire qu'il avait occupé dès le commencement. Aujourd'hui, la maison, pour des raisons d'économie, l'a remercié de ses services et il est sans emploi; l'autre, celui qui a étudié, est intéressé dans la compagnie et reçoit des appointements importants.

Quelle est votre valeur en dollars?

Détachez et adressez-nous le Coupon ci-dessous qui vous donne droit, sans aucune obligation de votre part, à notre brochure.

ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES DE MONTREAL
COURS PAR CORRESPONDANCE

Ecole des Hautes Etudes Commerciales
Coin Viger et St-Hubert
Montréal

Adressez-moi par retour du courrier votre Brochure "L'ECOLE CHEZ-VOI" que je pourrai garder sans aucune obligation de ma part de suivre vos cours

Nom..... Occupation.....

E-44 Adresse.....

La session provinciale bat son plein, la session fédérale va bientôt commencer.
Si vous voulez être exactement renseigné sur ce qui se passe à Québec et à Ottawa, lisez le "Devoir".

Un anniversaire

La "Saint Ann's Young Men's Society" célébrait hier son quarantième anniversaire de fondation. La fête a commencé par une grande messe solennelle à laquelle S. G. Mar Georges Gauthier était présent. Le R. P. D.-J. McDougall, C.S.S.R., a prononcé l'allocution de circonstance. C'est le R. P. McCulloch, C.S.S.R., qui a célébré la messe. Les RR. PP. G. Mylett et E. Howard l'assistant.

Donnez-nous, faites-nous donner des annonces.
C'est l'un des bons moyens d'alimenter la caisse du journal.



Page du Foyer

Les lettres

Derrière un guichet du bureau de poste, nous attendons. Mon amie, qui aperçoit par le vitrage les casiers remplis, s'exclame: "Regardez, toutes, toutes ces lettres! Je ne sais pas ce que j'éprouve à en voir autant. Songez à tout ce qu'elles vont révéler de joies, de peines et de sentiments; que de bouleversements la plus petite d'entre elles apportera peut-être!"

C'est vrai. Ces petites enveloppes légères comme des plumes, quel rôle jouent dans nos existences! Les lettres poignantes ou gaies, longues ou courtes, douces ou brutales, tendres ou froides, quelle immense part elles prennent au bonheur ou au malheur des mortels! Est-il au monde autre chose d'apparence si humble ou si insignifiante, qui fasse davantage battre les cœurs d'attente, de contentement, d'angoisse ou de douleur? Qui cause à la fois plus de ravages, ou plus de joies, d'illusions, de rêves? Qui révèle davantage les âmes les unes aux autres et plus profondément, plus parfaitement?

Sans les lettres, qui dirait la profondeur des amours et la complexité des sentiments? Sans elles, où se perdraient les délicatesses trop subtiles que les mots parlés jamais ne sauraient rendre? Sans elles, combien d'aveux resteraient incomplets, que de confidences resteraient à jamais dans l'ombre, que d'âmes seraient méconnues!

Parfois, les lettres font du mal. Il y en a de brutales qui renversent des bonheurs qu'on avait crus triomphants. Mais celles-là, malgré les blessures qu'elles infligent, ne sont-elles pas, elles, souvent aussi bienfaisantes? Tant de faux bonheurs trompent nos desirs, tant de fois notre cœur et notre jugement errent sur des chemins où plus tard nous serions sentis des égarés.

Que d'autres lettres bonnes comme des mains de sainte qui panseraient des plaies encore vives, que de lettres réconfortantes, douces, qui apportent des heures et des heures de joie et de rêves suaves!

Les lettres délient quelques fois des amitiés; mais bien plus souvent elles en lient. Les lettres révèlent l'indifférence ou la froideur, mais si souvent elles portent plutôt l'ardeur et la tendresse. Elles annoncent les morts, les maladies, les revers, tous les événements tristes qui obscurcissent le cours de nos jours, mais mille fois aussi elles arrivent en rose, en bleu, en mauve, en ivoire ou en blanc et, comme de splendides arcs-en-ciel, proclament les bonnes nouvelles, décrivent des heures incomparables, précieuses et rares, valant à elles seules le reste de la vie, dédommageant des souffrances passées et futures.

Les lettres, mais elles contiennent toute l'existence!

Michelle Le NORMAND.

La Bonne Cuisine

PUDDINGS INDIVIDUELS AUX CERISES.

2 tasses de cerises découpées.
2 tasses de miettes de pain.
Cannelle moulue et clous de girofle.

Mettre dans le fond d'un plat à four ou dans plusieurs moules individuels une couche de cerises broyées et desquelles ont été extraits les noyaux. Jeter du sucre et une pincée d'épices moulues, puis, ajouter une autre couche de miettes de pain, et répéter jusqu'à ce que le plat soit rempli. La couche de dessus sera évidemment parsemée de miettes fines, de très petits morceaux de beurre, d'un peu de sucre et d'une pincée d'épices. Couvrir et faire cuire dans un four à température moyenne pendant trois quarts d'heure en enlevant le couvercle pendant les quelques dernières minutes de cuisson afin que le dessus puisse brunir légèrement.

Servir avec une sauce dure faite de beurre crémeux, de sucre fin, d'un peu de crème, de quelques gouttes d'essence d'amandes amères peuvent être ajoutées, quelques cerises découpées finement.

ROTI DE VEAU.

Les morceaux choisis pour être rôtis sont la longe, le bout de l'épaule, où se trouve l'os de la palette, soit l'omoplate, où la viande est courte et peu filandreuse.

Pour obtenir un bon rôti de veau il est essentiel que les os soient séparés au-dessous sans que cela paraisse du côté où le rôti doit être présenté.

Si la pièce de viande que vous voulez mettre rôti est une longe, il faut lui laisser une bonne partie

Le Triomphe est un jambon CONTANT

Il est délicieux et économique EXIGEZ-LE

Le Beurre Triomphe de CONTANT

Demandez-le. Qualité insurpassable

Feuilleton du "Devoir"

MIGUY

par Pierre Perrault

(Suite)

Il se divertissait fort des manœuvres auxquelles on avait recours pour multiplier les rencontres, et ne se faisait pas faute d'observer, lui non plus.

A un moment, il fut rejoint par le commandant Ganthès qui, ayant surpris quelques mots au passage, lui dit en l'abordant:

— Je t'avertis que tu es sur la sellette.

— Je m'en doute. Je me demande ce que peut leur conter ta femme; regarde cette grande brune si bien mise, à gauche de Mme Ganthès, on la dirait prête à pleurer.

— Mlle de Maryls? Oh! oh! fit le

commandant avec un sourire incrédule. C'est parbleu vrai! murmura-t-il, riant tout à fait, cette fois. Viens dîner avec nous; tu apprendras d'Yvonne la cause de ce phénomène.

C'est le mariage de Samaran qui mettait dans les yeux de Florestine cette expression compatissante. Elle était à ce point, cantivée que, l'air fratchissant, et l'histoire menaçant d'être longue, elle décida la narratrice à monter finir son récit chez elle en prenant le thé.

Dans une heure de détresse, Raoul s'était laissé marier à sa cousine Athénais, par le papa Samaran, lequel ne badinait pas, et l'eût bel et bien regardé couler à fond

sans lui tendre la perche, s'il ne s'était pas soumis.

Le pauvre garçon s'en était repenti avant; qu'est-ce que cela avait dû être après?

Athénais avait juste son âge, et se trouvait douée, par surcroît, d'un caractère qui ne pliait devant rien.

Son cousin Raoul ne l'intimidait guère; elle le lui prouva en le traitant de Turc à More à propos de tout, et même hors de propos. Et papa Samaran de se frotter les mains: son fils était sauvé avec une pareille femme! Elle saurait refuser ses coûteuses magnificences et ferait tout marcher, le ménage, le mari, l'avancement.

De fait, il en alla ainsi. Au début, Raoul voulut essayer de défendre son autorité; mais sa courtoisie le retenait d'avoir recours au pugilat, seul moyen qui lui eût réussi avec Athénais au temps de leur enfance, sa tentative échoua.

Découragé, il courba la tête sous le joug.

— Se savoir ridicule, lui qui redoutait l'ironie d'un sourire plus qu'un canon braqué sur lui, qui préférait se casser les deux jambes, à faire une chute grotesque, vous devinez s'il a souffert, pour-

LE DINER OFFERT A M. MONTPETIT AURA LIEU LE 7 FEVRIER

On vient de fixer au samedi, 7 février, à 7 h. 30, le dîner offert par l'Association des anciens élèves de l'Ecole des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal, à M. Edouard Montpetit, directeur de l'Ecole, qui partira bientôt pour Paris où il donnera à la Sorbonne des cours sur l'histoire du Canada.

Ce dîner devait avoir lieu peu de temps après le dernier voyage de M. Montpetit en Europe alors qu'il fut reçu membre de l'Académie Royale de Belgique. Depuis, M.

Montpetit a été décoré de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur. L'Ecole des Sciences a donné une triple raison de fêter son directeur.

Dans cette circonstance elle croit devoir faire à tous les amis de M. Montpetit et c'est pourquoi l'Association des anciens a lancé un grand nombre d'invitations. Le dîner du 7 février prochain réunira donc des sommités du monde religieux, du monde politique, des représentants des professions libérales; des arts, du commerce.

A L'ACADEMIE FRANÇAISE

Paris, 10. (par courrier). — L'Académie a choisi, pour le grand prix d'Eloquence qui sera décerné en 1926, le sujet suivant: "De la nécessité de l'histoire dans l'enseignement national".

M. Maurice Donnay a fait hommage de son dernier livre, qui porte ce titre un peu énigmatique: *Sous le Sourire d'Elisabeth*. Il faut savoir, pour en goûter le sens, que le buste de Mme Elisabeth, sœur de Louis XVI, fut légué à l'Académie par M. de Montyon, et placé sous la coupole et que le livre de M. Maurice Donnay est un recueil de ses discours académiques — discours qui furent prononcés, par conséquent, "sous le sourire d'Elisabeth".

L'Académie, enfin, a envoyé à la ville de Lucerne une adresse exprimant ses regrets pour la mort du grand écrivain suisse Carl Spitteler.

Elle a enregistré une candidature nouvelle au fauteuil d'Anatole France: celle de M. Léon Bérard, ancien ministre de l'instruction publique.

Qui s'attendait à voir l'Académie française s'occuper de la question? Disons tout de suite qu'il s'agit de savoir si l'expression *sans interdit* portée sur les écrivains destinés à canaliser la circulation est française, étant donné que des objections avaient été faites à ce sujet.

L'Académie a été formelle; l'inscription est bien française.

En conséquence, la sous-commission du comité, chargée de la signalisation qui s'est réunie hier pour la première fois, a décidé de continuer à se servir de ces mots qui seront désormais inscrits sur des plaques en losanges agrémentées d'une bordure artistique, mais sans la moindre publicité. Une publicité pourrait jeter la confusion dans l'esprit de ceux que l'indication doit frapper comme un bref commandement.

La sous-commission s'est ensuite occupée de la couleur des signaux, mais si elle est tombée d'accord pour le rouge, signifiant: arrêt, elle n'a pas pris de décision pour la couleur qui ordonnera de ralentir.

La préfecture de la police propose le jaune; la T.C.R.P., le vert, qui est employé sur les chemins de fer. La question reste pendante.

Sur la proposition de M. Chaix, de l'Automobile club, qui a fait des expériences de visibilité, il a été arrêté que les inscriptions non lumineuses seraient faites de lettres blanches sur fond bleu.

L'Elle de Mendelssohn

C'est jeudi prochain le 29 janvier, que l'Association des Chanteurs de Montréal donnera son concert annuel, avec l'Elle de Mendelssohn, le troisième en date des trois grands oratorios qui se partagent la faveur des sociétés chorales du monde entier, si l'on range dans une classe à part, les deux *Passions* de Jean-Sébastien Bach.

L'Association, qui a, à son crédit, des œuvres telles que *Cruz de la Tombelle*, *Jean-le-Précurseur* de Couture, *La Vision* de Danle de Raoul Brunelle, dans son existence courte mais si brillante, obtiendra certainement un succès encore supérieur aux précédents. Le chœur qui comprend deux cents des meilleures voix de Montréal, et dont le directeur, M. Jean Goulet, s'est depuis longtemps affirmé comme préparateur pour le rôle de l'œuvre magistrale de Mendelssohn, avec des solistes comme M. Rodolphe Plamondon, M. Armand Gauthier, Mlle Marie-Rose Descaries, etc.

(Communiqué.)

Pour vous, mesdames:

Le "Devoir" publie chaque semaine une lettre de Fadette, une chronique de Cousine Gillette et deux chroniques de Michelle LeNormand.

L'Empress of France fait escale à Madère

Funchal, 26. — La ville entière avait pris des allures de fête pour recevoir jeudi, les passagers de l'Empress of France, qui a fait ici sa première escale dans la grande croisière qu'il a entreprise autour du monde. Le gigantesque paquebot, le plus considérable qui ait visité notre port depuis le passage de l'Empress of Canada l'hiver dernier, a jeté l'ancre à 4 p.m. mercredi après-midi, après une heureuse traversée de l'Atlantique. Son arrivée a été marquée par un exode général vers les quais, toute la population voulant assister au débarquement des passagers et leur souhaiter la bienvenue. Un grand bal en l'honneur des visiteurs eut lieu au Casino dans la soirée, et ceux-ci parurent tout enchantés de leur premier contact avec le peuple portugais. A cinq heures de l'après-midi, l'Empress of France leva l'ancre et mit le cap sur Gibraltar, où il relâchera ensuite pour quelques heures.

Le thé, quoique recherché, est encore bon marché

L'antique loi de l'offre et de la demande a grandement perturbé le domaine du thé, en ces derniers temps. Chacun semble vouloir plus de thé et les jardins n'en produisent pas assez. Les rapports de la fin de l'année dernière marquant un nouveau déficit dans la production, et il semble bien que nous allons payer plus cher le délicieux breuvage.

Croyez-vous le "Devoir" utile? Faites-le lire, abonnez ou faites abonner vos amis. Il n'est pas de plus sûre ni de plus utile propagande.

La Saucisse CONTANT

Fait les délices des connaisseurs. Exigez-la de votre fournisseur.

Pour Arrêter un Rhume en un Jour



Prenez les comprimés laxatifs de Bromo Quinine. L'effet tonique et laxatif des comprimés de BROMO QUININE fortifiera votre organisme contre la grippe, l'influenza et autres maladies sérieuses résultant du froid.

La boîte porte cette signature

E. W. Grove

Prix, 30c. Fabriqué au Canada



800 Verges D'ETOFFES

à .98 la verge
Rég. 1.60 à 2.00

Etoffes tout laine, soie et laine, crêpe, Eolienne soie et laine. Ottoman, cachemire de laine, albatros — solide présentant un bon choix de couleurs.

—Au deuxième, chez Goodwin.

Damassé épais 68 pouces
Rég. 1.15

Mardi .85 la verge

3 Serviettes en pure toile pour 1.00

Rég. .50 chacune

Fabrication irlandaise, bien ourlées.

Au deuxième, chez Goodwin

TRES SPECIAL 300 Longueurs pour Draps

à 1.15 chacune

Draps de coton blanc ou naturel, 2½ verges de longueur, 63, 72, 81 et 90 pouces de longueur, tous de bonne qualité.

—Au deuxième, chez Goodwin.

Société de biologie \$15,000 EN PRIX

Mardi, le 27, à 8 h. 30 p.m., aura lieu au laboratoire de botanique de l'Université de Montréal, une réunion ordinaire de la Société de Biologie. M. le Dr E. G. Asselin, professeur de physiologie, parlera "De l'inscription des mouvements du cœur chez l'animal". Les membres seuls sont admis.

A la faculté dentaire

La Faculté de chirurgie dentaire de l'Université de Montréal s'est réunie récemment. Trois nouveaux professeurs ont été nommés à cette occasion. Ce sont: les docteurs Geoffrion et Emile Giguère, nommés démonstrateurs de la clinique de la chirurgie dentaire, et le docteur Wilfrid Ailard, nommé professeur des cliniques.

1er prix, l'auto d'un millionnaire, \$11,500.00.
2ème prix, \$2,000.00 en argent.
3ème prix, \$1,000.00 en argent.
4ème prix, \$500.00 en argent.
5ème prix, \$100.00 en argent.

Achetez des billets! Courez votre chance tout en faisant l'aumône au Refuge Don-Bosco.

Prix des billets: 1 pour \$0.25; 10 pour \$1.00; 100 pour \$5.00; 600 pour \$25.00; 3,000 pour \$100.00 et 25,000 pour \$500.00.

Ecrivez à l'abbé Philpott, ptre, directeur, ou téléphonez 6821. Refuge Don-Bosco, Québec.

Vous recevrez vos billets par le retour du courrier.

(à suivre)

Avez-vous besoin d'imprimés: livres, brochures, revues, journaux, circulaires de tout format, affiches, placards, têtes de compte et autres imprimés de bureau, cahiers, billets, cartes de visites, etc.?

Adressez-vous au "Devoir", 336, rue Notre-Dame est, Montréal (Téléphone Main 7460), demandez prix et devis. Nous faisons tous les types d'imprimés (français ou anglais), avec les traductions et réductions nécessaires.

Notre journal est imprimé aux Nos 336-340, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). GEORGES PELLETIER, administrateur et secrétaire.

Mlle de Maryls. Cette phrase, articulée d'un air absent, inconsciemment prononcée pour ainsi dire, ébahit l'auditoire. Alors, finement narquoise, Mme Ganthès laissa tomber ces mots: — Il a une fille qui vient d'avoir seize ans.

Mlle de Maryls fit un haut-le-corps. — Depuis quand donc est-il veuf? s'écria-t-elle avec une grimace désappointée. — Depuis neuf ans, Miguy en avait sept lorsque sa mère est morte.

C'est son père qui a continué de l'élever? — Il eût fait beau voir qu'il essayât d'en charger quelque autre! Sa fille se serait insurgée: elle sait vouloir... Il a pris une institutrice, a fait venir chez lui une vieille parente, et les choses ont ainsi marché jusqu'à la mort de la tante, survenue il y a quelques mois.

La personne qui devait Marguerite était trop jeune pour continuer de résider chez le colonel sans la présence d'un chaperon; elle s'est mariée, au reste.

Et, en attendant que l'aie découvert la perle que notre ami m'a promise de lui chercher, — une femme entre deux âges, capable de sur-

LA VIE SPORTIVE

TORONTO GARDE SON AVANTAGE

LES UNIVERSITAIRES DONNENT UNE EXCELLENTE JOUTE DE HOCKEY A L'ARENA, SAMEDI SOIR. — MONTREAL EST DE FAIT PAR 4 A 2

L'équipe de hockey de l'Université de Toronto, champion de la Ligue Intercollegiale du Canada, a défait l'équipe de l'Université de Montréal à l'Arena, samedi dernier, par le résultat de 4 à 2. Varsity avait défait McGill 8-2 la semaine dernière et la belle figure que nos universitaires ont faite contre les champions de la ligue permet d'espérer de belles victoires d'ici à la fin de la saison.

On se rappelle encore la défaite que McGill a infligée à l'Université de Montréal il y a deux semaines, gagnant par le résultat de 8-3; on a pu se rendre compte samedi soir que nos joueurs avaient frappé un de leurs mauvais jours contre McGill; la prochaine rencontre entre les deux universités ainsi qu'avec Queen's devrait être intéressante. Plaxton a été le meilleur de l'équipe torontoise, enregistrant trois buts et quatre points; Philippe Beaubien, pour l'Université de Montréal, a encore été le pilier de l'équipe et il est à souhaiter que son séjour à l'Université se prolonge le plus possible.

Au début de la partie, Plaxton compta le premier point; il lança de loin et prit Richer en défaut; cinq minutes plus tard, Kirkpatrick exécuta un des plus beaux coups de la soirée; au cours d'une mêlée devant les buts de Richer il tira la rondelle, évita les joueurs de l'Université et logea la rondelle dans le coin des buts; le calme avec lequel il exécuta cette manœuvre habile lui attira les applaudissements de la foule.

Il appartenait à Philippe Beaubien de compter le premier point de l'Université de Montréal tout en accomplissant le plus bel exploit de la soirée; il prit la rondelle derrière ses buts, évita tous les joueurs de Varsity et lança juste dans le coin des buts de Sullivan qui n'eut aucune chance de bloquer. A la fin de la première période, Lapointe manqua une belle occasion lorsqu'il tomba; il avait évité les défenses et avait une belle ouverture, mais il perdit son équilibre avant de pouvoir lancer.

Plaxton compta de nouveau pour l'Université de Toronto, après 17 minutes de jeu dans la deuxième période; il compta une troisième fois après dix minutes de la troisième période. Trois minutes plus tard, Desjardis compta son premier but après avoir défendu toute l'équipe adversaire.

Richer reçut un mauvais coup vers la fin de la partie; Devins avait contourné la défense de l'Université de Montréal et Richer se baissa pour arrêter le lancer; il reçut la rondelle au-dessus de l'œil et dut se retirer; il fut remplacé par Beaumont qui fit un beau travail durant le reste de la partie.

Alignement des équipes:

MONTREAL	TORONTO
Richer	Sullivan
Beaubien	Porter
Poirier	Taylor
Lapointe	Plaxton
Gauthier	Devins
Emard	Kirkpatrick
Désy	Richards
Lafrance	Cloutier

Arbitre: Georges Dufresne.

AU MONT-ST-LOUIS

A l'intérêt que suscite annuellement la Fête Sportive du Mont-St-Louis, s'ajoutera de nouveau cette année, l'attraction de deux grands concours de patinage au point de vue de la vitesse.

Le 1er est ouvert à tous les coureurs des Ecoles et Clôtures ne dépassant pas 19 ans, et comportera une course d'un mille et demi soit 18 fois le tour de la piste à l'Arena Mont-Royal.

Le 2e qui est proposé à tous les amateurs de la province au-dessous de 21 ans consistera en une course de trois milles, ou 36 tours de piste. Deux superbes trophées seront les récompenses des vainqueurs; celui du concours intercollegial est offert par un ami du Mont-St-Louis, celui du concours provincial étant d'ailleurs la générosité de la célèbre Maison "Mappin and Webb" de Montréal; ce dernier sera décerné séance tenante au lauréat par les soins du donateur lui-même.

En vue de l'impression du programme, les noms, âge, adresse, et catégorie de course, devront être fournis à M. A. Léger (Mont-St-Louis, 144 Sherbrooke-est), avant le 15 février prochain. L'inscription est de 0.75 pour le 1er concours et de \$2.00 pour le second; tous renseignements non accompagnés de ce montant seront considérés comme non avenus. Un accusé de réception sera délivré à chaque expéditeur qui recevra en même temps son numéro de course.

Au collège Sainte-Marie

Dimanche après-midi "l'Amicale" de Saint-Lambert venait rencontrer notre club. La partie fut intéressante, mais les amis de Saint-Lambert manquant un peu d'entraînement et ils laissèrent une victoire aux élèves.

Alignement:

Collège	St-Marie
Blanchard P.	Dugal Marc
Perras	Morin E.
Bétyournay	Asselin J. C.
Bennett	des Gaudreux W.
Gravelle	Gagné P.
Grant	centre Hurlbise G.
Viger	subs. Lésperance L.

Béland A. Lamontagne H.

Eureka fait partie nulle avec C.P. Verdun

APRES AVOIR BATAILLE FERME PENDANT QUARANTE MINUTES, LES DEUX EQUIPES SE RETIRENT AVEC UN RESULTAT DE 3 A 3 — CHAMPETRE ET ST. ANTHONY VAINQUEURS

Dans les deux premières périodes, C.P. Verdun s'est assuré un avantage considérable en comptant trois points contre ses adversaires. Cependant dans les huit dernières minutes de jeu, les Eureka se lancèrent furieusement à l'attaque sans laisser personne sur la défense. C'est ainsi qu'ils comptèrent deux points et annulèrent la joute. L'absence de Cousineau avait fort affaibli le C.P. Verdun. Dans la première partie, le Champêtre a vaincu le St. Michael par 4 à 3 tandis que le St. Anthony a triomphé du Grey par 4 à 2, dans la dernière rencontre au programme.

Alignement des équipes:

CHAMPETRE	ST-MICHAEL
Champêtre	St-Michael
Cyr	Haynes
Doyle	Callaghan
Harrison	Callan
Neveu	Keeman
Lavallée	M. Callan
Carboneau	Lapointe
Thompson	M. O'Rourke
Leduc	J. O'Rourke
Lafrance	F. O'Rourke

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE	DEUXIEME PERIODE
Champêtre-Doyles	10.00
Champêtre-Leduc	5.00
Champêtre-Leduc	4.00
St-Michael-J. O'Rourke	5.00

TROISIEME PERIODE

CHAMPETRE	ST-MICHAEL
Champêtre	Carbonneau
St-Michael	Lapointe
St-Michael	Callan

DEUXIEME PARTIE

C. P. Verdun	Eureka
Brown	Whitaker
Aulhus	Berry
Pelletier	Kelly
Dussault	Williams
Pigeon	Murray
Shanahan	Guay
Lond	Snyder
Brasseur	West
	Thompson
	Wilson

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE	DEUXIEME PERIODE
C. P. Verdun-Lord	13 m.
Eureka-Kelly	4 m.
C. P. Verdun-Brasseur	3 m.
TROISIEME PERIODE	
C. P. Verdun-Brasseur	3 m.
Eureka-Snyder	8 m.
Eureka-Guay	1 m.

TROISIEME PARTIE

St-Anthony	Greys
Monahan	DeJean
Pollack	Charron
Tansey	Blanchard
Sinclair	Shearer
Brophy	Kelly
Moore	Lefebvre
McCarron	Cooke

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE	DEUXIEME PERIODE
St-Anthony-Brophy	5.00
St-Anthony-Brophy	3.00
Grey-Kelly	2.00
St-Anthony-McCarron	10.00
St-Anthony-Tansey	14.00

TROISIEME PERIODE

Grey	Charron
Grey	Charron
Arbitres: Cecil Hart et D. Guérin.	

Les All-Black visiteront Montréal

Les autorités du Pacifique Canadien annoncent que les membres du fameux club de rugby "All-Black" de la Nouvelle-Zélande, s'arrêteront à Montréal durant quelques heures au cours de leur voyage à travers le Canada sur les lignes de cette compagnie.

Ces célèbres joueurs de rugby, qui viennent de terminer en France et en Angleterre une tournée triomphale qui ne leur a valu que des victoires, se sont embarqués à Liverpool à bord du Montclair du Pacifique Canadien. Ils débarqueront à Saint-Jean, N.-B., le 31 courant et arriveront à Montréal vers midi le lendemain. Après un après-midi passé à visiter la ville, ils continueront vers Toronto et les chutes Niagara. Ils se rendront ensuite à Galters, puis s'arrêteront à Banff où ils prendront part au grand carnaval d'hiver. Le club, quelques jours plus tard, se mesurera avec deux équipes canadiennes, à Vancouver et Victoria. Il s'embarquera pour la Nouvelle-Zélande à San-Francisco, le 25 février.

UN CONCERT DE NOS RAQUETTEURS

A l'occasion du carnaval des raquetteurs à Lewiston, Maine, les 7 et 8 février prochain, un concert de radio sera donné par nos glorieux. Le programme, qui sera transmis par le poste C. N. R. M., sera le suivant:

7 h. 45 p.m.

1.—Clairons et tambours et chanson du club "Le National".

2.—Informations concernant la convention à Lewiston donnée par M. Adhémar Tremblay, ex-président de l'union locale.

3.—Chanson du club "Le Boucanier".

4.—Appel de clairon et chanson du club "Le Canadien de Saint-Henri".

5.—Chanson du club "Le Montagnard".

6.—Discours par M. Louis-Philippe Gagné, de Lewiston, Maine.

7.—Pot-pourri d'airs canadiens par le "Boucanier", de Montréal.

8.—Salut au drapeau par les clairons.

9.—Récitation: "Le Drapeau français" (Fréchette), M. J.-P. Marion.

10.—Chœur: "O Canada".

Hamilton gagne contre le Montréal

LES TIGERS SORTENT VICTOIREUX PAR 1 A 0 APRES UN RUDE DUEL — CHARLEY LANGLOIS DONNE LA VICTOIRE AUX VISITEURS — UNE PARTIE INTERESSANTE

Les amateurs qui ont envahi le Forum samedi soir pour voir les Bubs Montréal et Hamilton aux prises dans la série de la N.H.L. ont été témoins d'une joute contestée, émouvante et disputée avec ardeur du commencement à la fin. Après un rude duel de soixante minutes, les Tigers, qui sont actuellement en tête de la ligue dans la course au championnat, sont sortis victorieux par un résultat de 1 à 0 et le point qui donna la victoire aux visiteurs fut enregistré par le joueur de défense, Charley Langlois, quelques minutes avant l'expiration du temps réglementaire.

Les défenses des deux clubs se sont surtout livrées une belle lutte. Elles étaient trop fortes pour les lignes d'avant et toutes sortes de belles combinaisons, des deux équipes furent brisées. Gerald Munro et Galt ont bien tenu leur bout tandis que Langlois et Randall furent solidaires. Duncan Monroe fut bon sur la défense, mais à l'offensive il ne fut pas aussi effectif que dans les autres joutes que nous avons vues au Forum. On aurait dit qu'il ne se hasardait pas à avancer.

Le jeune Dinsmore, qui a joué presque tout le temps, fut particulièrement en évidence. Il fut continuellement dangereux et sa rapidité lui a permis de se sauver des avances des Hamilton. Reg Noble et Randall ont aussi fait leur part sur la ligne d'avant, mais ne purent réussir à déjouer le petit Forbes.

Alignement des équipes:

Hamilton	Montréal
Forbes	But
Randall	Déf.
Langlois	Déf.
Burch	Centre
S. Green	Aile
R. Green	Aile
Substituts: Hamilton: McKinnon, Roach, Bouchard et Spring. Montréal: Dinsmore, Skinner, Rotschild, D. Scott, Lowrey, Parkes, G. Monroe.	

Arbitre: "Lou" Marsh, Toronto.

Juges des buts: "Riley" Hern et Andy Hamilton.

Chronomètres-pénitenciers: Albert Laberge et E. W. Ferguson.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE	DEUXIEME PERIODE
Pas de point.	
Troisième période	
1.—Hamilton, Langlois	18.00
Résultat final, Hamilton 1; Montréal 0.	

Le grand tournoi annuel des boxeurs du National

C'est enfin demain que les boxeurs du National vont avoir l'occasion attendue depuis longtemps de montrer à leurs nombreux amis ce que les porte-couleurs de l'Association de la rue Cherrier peuvent faire.

Eugène Brosseau, le dévoué professeur de boxe de notre grande association canadienne-française, a soigné un choix judicieux de ses meilleurs élèves et en leur opposant les meilleurs athlètes des associations seules, il offre au public amateur un programme de tout premier ordre. Douze rencontres intéressantes, comportant trente-six rounds, sont au programme dont le public pourra se délecter à prix modérés et dans les meilleures circonstances possibles. La salle est spacieuse, on voit bien de partout, l'arène est bien placée et les officiels en charge sont ce que Montréal compte de plus compétent.

Eugène Brosseau, lui-même, dirigera ses élèves; après avoir conduit nos athlètes canadiens à la dernière Olympiade à Paris, il a certainement toute l'expérience nécessaire dans les circonstances. Les athlètes des autres organisations seront sous la conduite de leur entraîneur respectif. L'exécution du programme est confiée aux messieurs suivants: Peseur, Marcel Champagne; assistant, M. Girard; maître de cérémonie et médecin, Dr J. P. Gadbois; arbitres: Léo Roy, Ted. Cossette, Eugène Demers et Geo. Leppage; Juges: Louis Larivière, J. Bourassa, R. Godbout et E. W. Ferguson; chronomètres: E. Métivier et Pierre Beaubien. Officiers: G. Beaubien, M. Thibaut, J. Champagne, H. Hébert et E. Crevier.

Tous les concurrents devront se rendre à la palestra à sept heures afin de se préparer à rencontrer les officiels qui seront à leurs postes à 7.30 précises.

Voici le programme de la séance de demain:

90 livres, Vandetta, National, vs Carew, Juvenil Box. C.

108 lbs, J. Diano, National, vs Connolly, Verdun A. C.

112 lbs, Renault, Ste-Brigide, vs Thomas, Mascotte A.A.A.

112 lbs, Berschereu, National, vs Walsh, Verdun A. C.

118 lbs, Vanda, National, vs Mallette, Verdun A. C.

122 lbs, Gascon, National, vs Dupuis, Ste-Brigide.

135 livres, Gadbois, National, vs Synnott, Ste-Brigide.

118 lbs, D. Diano, National, vs C. Brain, McGill A.A.A.

147 lbs, G. Ash, National, vs D. Loughlin, McGill A.A.A.

126 lbs, Morin, National, vs Siders, Grenadiers.

112 lbs, Giroux, National, vs Jobin, Ste-Brigide.

La douzième rencontre ne sera annoncée que demain, mais déjà les amateurs peuvent voir qu'ils en auront certainement pour leur argent.

La session provinciale bat son plein, la session fédérale va bientôt commencer.

Si vous voulez être exactement renseigné sur ce qui se passe à Québec et à Ottawa, lisez le "Devoir".

Voici les résultats complets des six courses:

	Temps
1.—McKenney, M.A.A.A.	12 sec. 4-5
2.—Campbell, M.A.A.A.	
3.—Fitzpatrick, M.A.A.A.	
220 verges: Temps, 33 sec. 3-5	
1.—McKenney, M.A.A.A.	
2.—Provost, National	
3.—Fitzpatrick, M.A.A.A.	
1 mille: Temps, 6 min. 34 sec.	
1.—Eugène Clouette, C.P.R.A.A.	
2.—H. Yates, M.A.A.A.	
3.—Marquis, Ste-Brigide	
380 verges: Temps, 3 min. 4-5	
1.—Gérard Provost, National	
2.—Drolet, National	
3.—Martin, National	
440 verges: Temps, 1 min. 18 sec.	
1.—Gérard Provost, National	
2.—Médéric Martin, National	
3.—Victor Mesier, National	
120 verges à obstacles: Temps, 1 min. 18 sec.	
1.—Pennington, M.A.A.A.	
2.—Campbell, M.A.A.A.	
3.—Fitzpatrick, M.A.A.A.	

LES COMBATS DE CE SOIR

M. Alex. Moore, président du club athlétique Olympique, offrira un excellent programme aux amateurs de boxe, ce soir, au Monument National alors que les pugilistes suivants seront aux prises:

Léo Cousineau vs Willis, 6 rounds.

Zhyko, Gravel vs Bernard, 6 rounds.

Jack Thomas vs Fifield, 10 rounds.

Ted Cossette vs Solly Green, 10 rounds.

Arbitres: Georges Ribet et Boucher.

Boston a donné la frousse au Saint-Patrick

LES AMERICAINS ONT FAIT BELLE FIGURE CONTRE LES IRLANDAIS DE TORONTO, MAIS ILS ONT DU BAISER PAVILLON LES TORONTOIENS GAGNENT PAR 4 A 3

Toronto, 26 — Le St-Patrick a défait le club de Boston par 4 à 3 samedi soir dans une joute contestée. Le résultat était de 2 à 1 en faveur des Bruins en commençant la deuxième période et Berbie Mitchell a retenu le bâton de bye. Ce dernier n'aima pas cette manière d'agir. Ils se chamaillèrent et comme résultat Dye fut banni pour deux minutes et Mitchell en décrocha cinq. Ensuite Hitchman fut aussi banni. Les St-Patricks purent jouer cinq contre quatre et Adams parvint à égaliser le score. Finalement, Happy Day donna l'avantage à son club en déjouant Stewart sur un coup lancé de loin.

A partir de ce moment-là les St-Patricks eurent l'avantage.

Alignement des équipes:

Boston	St-Patrick
Stewart	But
Benson	Défense
Hitchman	Défense
Morris	Centre
Herberts	Avant
Shay	Avant
Mitchell	Subs.
Jackson	Subs.
Redding	Subs.
Stuart	Subs.

Arbitre: Billy Bell, Montréal.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE	DEUXIEME PERIODE
1.—St-Patrick, Corbeau, 14.45.	
2.—Boston, Herberts, 5.10.	
3.—Boston, Jackson, 4.30.	
4.—St-Patrick, Adams, 12.40.	
5.—St-Patrick, Day, 3.25.	
Troisième période	
6.—St-Patrick, Dye, 4.15.	
7.—Boston, Herberts, 5.30.	
Résultat final: St-Patrick, 4; Boston, 3.	

DEUX CONCOURS DE PATINAGE

LE MONT-SAINT-LOUIS ORGANISE DEUX CONCOURS SUR PATINS POUR LE 21 FEVRIER

A l'intérêt que suscite annuellement la fête sportive du Mont-St-Louis, s'ajoutera de nouveau, cette année, l'attraction de deux grands concours de patinage au point de vue de la vitesse, qui auront lieu à l'Arena Mont-Royal le 21 février à 2 heures 30 de l'après-midi.

Le 1er est ouvert à tous les coureurs des écoles et collèges ne dépassant pas 19 ans, et comportera une course de un mille et demi soit 18 fois le tour de la piste à l'Arena Mont-Royal.

Le 2ème qui est proposé à tous les amateurs de la province au-dessous de 21 ans consistera en une course de trois milles, ou 36 tours de piste.

Deux superbes trophées seront les récompenses des vainqueurs: celui du concours inter-collegial est offert par un ami du Mont-St-Louis, celui du concours provincial étant d'ailleurs la générosité de la célèbre maison "Mappin and Webb" de Montréal; ce dernier sera décerné séance tenante au lauréat par les soins du donateur lui-même.

En vue de l'impression du programme, les noms, âge, adresse, et catégorie de course, devront être fournis à M. A. Léger (Mont-St-Louis, 144 Sherbrooke-est) avant le 15 février prochain. L'inscription est de 0.75 cents pour le 1er concours et de \$2.00 pour le second; tous renseignements non accompagnés de ce montant seront considérés comme non avenus. Un accusé de réception sera délivré à chaque expéditeur qui recevra en même temps son numéro de course.

LES COURSES EN RAQUETTES AU NATIONAL

Les courses en raquettes organisées par le National, samedi, au terrain de Maisonneuve, ont remporté un beau succès. Plusieurs centaines de personnes avaient répondu à l'invitation des organisateurs et dans l'assistance on remarquait le groupe des raquetteurs en costumes, qui n'étaient le moins bruyant ni le moins pittoresque.

Vingt-cinq courses ont été prises part aux six épreuves du programme. La course de 100 verges et celle de 220 verges ont été particulièrement intéressantes. Elles ont été gagnées toutes les deux par McKennay, du M.A.A.A. Cette association a remporté sa bonne part des honneurs de la journée.

La course de 440 verges a été gagnée par Gérard Provost, du National. On dit que Provost est le futur champion pour cette distance, qu'il a couverte, samedi, en 1 minute, 18 secondes.

Clouette, qui ne s'était pas inscrit pour le quart de mille, quoiqu'il ait l'habitude de courir cette distance, a gagné le mille. Le National comptait sur la victoire de Médéric Martin, malheureusement ce coureur a brisé l'une de ses raquettes dès le début de la course.

Voici les résultats complets des six courses:

	G.	P.	N.	P.	C.
Hamilton	12	4	1	60	37
Canadien	9	6	2	52	34
Montréal	8	7	2	33	32
Toronto	9	8	0	53	60
Ottawa	8	8	1	50	41
Boston	2	15	0	32	77

Parties de cette semaine — Demain: Canadien à Boston; Mercredi: Toronto à Hamilton et Ottawa à Montréal, au Forum.

Samedi: Boston à Hamilton; Montréal à Canadien à l'Arena, et Toronto à Ottawa.

VOUS AIMEREZ LE TABAC

FOREST FRERES

Parce que c'est un tabac

PUR CANADIEN NATUREL

de premier choix

NATIONAL EST BATTU PAR VICTORIA

Le Saint-Lambert a gagné la première partie de la ligue Junior hier, à l'Arena Mont-Royal, battant le McGill par 5 à 1. Dans la deuxième partie, le National a subi un échec aux mains du Victoria par 3 à 1. Dans la troisième partie, St-Gabriel a battu l'Université de Montréal par 3 à 0.

PREMIERE PARTIE

Alignement des équipes:

McGill	St-Lambert
Heney	Buts
Gifford	Défense
D. Smith	Défense
Dowling	Ailes
Fry	Ailes
Camplong	Subs.
Slattery, Reilly	Martin, Lussey
Arbitre: "Art", Huff, du Victoria.	

Sommaire de la partie:

McGill	St-Lambert
McGill	Arnold, 2.00 min.
McGill	Arnold, 2.00 min.
McGill	Fry, 4.00 min.
St-Lambert	Gravel, 3.00 min.
McGill	Smith, 11.00 min.
McGill	Fry, 1.30 min.

LE CANADIEN A DÉFAIT LE CLUB OTTAWA

LE BLEU BLANC ROUGE EST PARVENU A REMPORTER UNE VICTOIRE APRES UNE SERIE DE DEFAITES. LES SENATEURS SONT VAINCUS PAR 3 A 2 DANS LA CAPITALE — PUNITION MAJEURE A GEO. BOUCHER ET C. CLEGHORN

Ottawa, 26 — Le Club Canadien, qui, depuis quelque temps, avait subi plusieurs défaites, s'est enfin remis sérieusement de la partie et les protégés de Léo Dandurand ont réussi à vaincre les Sénateurs par un résultat de 3 à 2 samedi soir à l'Arena de cette ville. Cette joute fut de toute beauté et les milliers de spectateurs ont été témoins de belles courses, de belles séries de combinaisons et d'une brillante exhibition par les deux gardiens de buts.

Cette partie fut malheureusement marquée d'un incident regrettable autant que fâcheux lorsque Georges Boucher et Sprague Clegghorn en vinrent aux coups devant les buts du Canadien et l'arbitre Laflamme expulsa les deux combattants et leur infligea une offense majeure.

LES TAUX DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE A MONTREAL

Réponse de M. E.-W. Villeneuve, ancien commissaire, à M. Norris, vice-président de la M.L.H. & P

M. E.-W. Villeneuve, qui est actuellement en Italie, a été rejoint à Naples par le courrier de Montréal qui lui apportait les explications données par M. Norris au sujet des taux du gaz et de l'électricité à Montréal que dans une assemblée publique M. Villeneuve avait déclarés trop élevés. C'est de Naples même que M. Villeneuve nous adresse la communication suivante:

Naples, 31 décembre 1924

Au rédacteur, le Devoir, Montréal.

Cher monsieur,

À mon arrivée dans cette ville, (Naples, Italie), j'ai reçu mon courrier de Montréal et j'ai lu le communiqué de M. Norris, vice-président et gerant général de la Cie Montreal Light, Heat and Power Co. qui a été publié dans les journaux du 9 courant.

Dans ce communiqué, M. Norris essaie de faire croire que le public n'a pas à se plaindre des prix du gaz et de l'électricité qui sont, d'après lui, plus bas que partout ailleurs, et il trouve que certains chiffres que j'ai donnés lors de l'assemblée que j'ai tenue le 28 novembre dernier sont inexacts.

Comme question de fait je n'ai rien exagéré, car je ne me suis servi que des chiffres que j'ai puisés dans les rapports annuels de la compagnie.

Dans son communiqué, M. Norris se garde bien de nier que sa compagnie a fait l'an dernier du 56 pour cent de profits bruts sur ses opérations, qu'elle porte annuellement — et cela depuis plusieurs années — 10 p. c. de son chiffre d'affaires au fonds de dépréciation. Comme la compagnie dit dans son rapport annuel que ses propriétés sont maintenues dans un haut état d'efficacité, le montant qu'elle prélève annuellement ne devrait donc pas dépasser 1 pour cent. L'an dernier la Cie a mis plus de \$1,600,000 au crédit de ce fonds, soit \$1,440,000 de plus que cela aurait dû être.

M. Norris ne nie pas que le surplus de l'année 1923, après avoir mis plus de \$1,600,000 au fonds de dépréciation, et avoir payé 6 pour cent sur un capital trois fois mouillé en 1916, a été de près de \$2,250,000. Ajoutez à cette somme les \$1,600,000 qu'elle soustrait pour le fonds de dépréciation, et vous avez 4 millions de dollars que l'on a pris dans la poche des consommateurs. Ces 4 millions représentent 25 pour cent de ses ventes qui l'an dernier ont atteint la somme énorme de plus de \$16,000,000, et ce chiffre va toujours en augmentant. M. Norris ne peut donc prétendre que la Cie a fait des bénéfices en fournissant aux consommateurs le gaz et l'électricité à des taux qu'ils sont en droit d'avoir?

Lorsque j'ai combattu l'an dernier devant la commission des Utilités Publiques, la charge de service de \$6 par année que la Cie voulait prélever des consommateurs de gaz, ce qui lui aurait rapporté plus de \$750,000 par année, la Commission a refusé d'accorder la demande de la Cie, et la réduction de 20 cents du mille pieds que la Cie offrait en retour n'a pas eu lieu.

Par cette proposition la Cie offrait de réduire son tarif en autant qu'on lui accordait cette charge de service qui aurait été désavantageuse pour le consommateur car la Cie aurait reçu plus qu'elle aurait donné.

AUX ETATS-UNIS

Dans ce temps-là, j'ai obtenu de plusieurs villes importantes des Etats-Unis le prix que nous payons pour le gaz. A Détroit par exemple, le petit consommateur payait 79 cents du mille pieds cubes avec une réduction graduelle suivant la quantité employée. A Philadelphie où le prix est d'un dollar et d'après le renseignement qui m'a été donné par les autorités de cette ville, la compagnie verse au trésor municipal 25 cents du mille pieds, ce qui représente une somme considérable. M. Norris a bien en garde de rien dire de cette contribution qui est prélevée par la ville pour l'usage des rues et le privilège d'exploitation.

Il est facile pour le conseil de ville et pour les journaux qui ont entrepris la défense des consommateurs de savoir exactement ce que la ville de Philadelphie reçoit de ce chef et quelle est la charge du gaz que l'on sert aux consommateurs.

M. Norris ne dit pas dans son communiqué que le prix du charbon est moindre qu'il était lorsque sa compagnie a commencé en 1918 et la Commission des utilités publiques de Québec, d'augmenter le prix du gaz d'20 du mille pieds et que cette augmentation n'a plus sa raison d'être.

M. Norris ne dit pas que la qualité du gaz est inférieure à celle que la compagnie fournissait avant 1918 à un prix moindre et que conséquemment le consommateur est forcé de brûler plus de gaz pour obtenir le même résultat. M. Norris ne dit pas que nulle part aux Etats-Unis la charge du compteur existe, ce qui rapporte plusieurs centaines de mille dollars à la compagnie.

Il n'est pas juste pour M. Norris de faire une comparaison entre le prix du gaz à Montréal et les petites villes qu'il cite, car dans Montréal, il faut tenir compte du fait que le tuyau principal fournit sur une même étendue 2, 3 et même 4 logements, tandis que dans la plupart des villes qu'il mentionne, la compagnie ne fournit qu'un seul client, ce qui rend à Montréal le coût de distribution et d'exploitation, beaucoup moins élevé et conséquemment plus profitable pour la compagnie. Pour ce qui se rapporte à l'éclairage et à l'énergie électrique, il est indiscutable que nous payons plus que nous le devons.

À Montréal nous payons 4c. H.K.W. pour l'éclairage, et pour toutes les autres fins telles que le fer à repasser, l'éventail électrique, la chauffe-eau, etc., c'est toujours 4c que nous payons. A Winnipeg, qui

est moins bien située que Montréal au point de vue du pouvoir, l'éclairage coûte 3c. et pour toutes les autres fins, et en dépit de M. Norris de dire le contraire, le plus petit consommateur ne paye que neuf dixièmes d'un cent par H.K.W. soit plus de 2 cents de moins qu'il, et il peut faire sa cuisine et se chauffer à un prix durant quatre mois de l'année, en automne et au printemps, à meilleur marché qu'avec le gaz, le bois ou le charbon. Que l'on fasse venir le tarif de Winnipeg et l'on pourra se rendre compte si M. Norris a dit vrai ou non en ce qui concerne le tarif de cette ville.

Dans la plupart des grandes villes moins cher qu'ici, les poêles électriques pour fins domestiques coûtent moins cher qu'ici, les poêles électriques sont en très grand usage; à Montréal le poêle électrique est un objet de luxe car la compagnie fait un prix trop onéreux pour le courant électrique et elle préfère vendre ses poêles à gaz.

"FAITES LA CUISINE AU GAZ"

Chose étrange M. Norris a prétendu devant la Commission des Utilités Publiques l'an dernier, que la compagnie perdait de l'argent avec le gaz et depuis près de deux ans, nous lisons chaque jour dans tous les journaux de Montréal cette annonce de la compagnie "Faites la cuisine au gaz". M. Norris veut-il prétendre faire un cadeau aux consommateurs, ou doit-on croire que plus la compagnie vend du gaz plus elle perd d'argent? Le rapport financier de la compagnie est plus éloquent que M. Norris qui qu'il en dit.

M. Norris prétend encore que la compagnie des Tramways qui est maintenant sous le contrôle de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated, (ce qui est préjudiciable pour les citoyens de Montréal), paye moins qu'un cent par H.K.W., il serait encore facile par une résolution du Conseil de savoir de la Commission des Tramways quelle quantité de pouvoir la compagnie M.L.H. & P. a fournie à la Cie des Tramways, et quel en a été le coût. L'on saura alors à quel s'en tenir sur cette autre assertion de M. Norris.

De plus M. Norris prétend que l'état financier pour les années 1921, 1922 mentionne que la compagnie est de \$700,000, soit plus que son capital — ce qu'on prenne la peine d'examiner ces rapports et l'on verra que dans le chapitre de l'actif l'on met en toutes lettres et rien de plus "Propriété et usines \$223,771.18, et il n'est fait aucune mention dans le rapport des \$700,000 dont parle M. Norris, et il ne peut pas faire croire que l'immense de la rue Ste-Catherine ouest est une usine, ce serait trop fort.

Quant aux autres points que soulève M. Norris, je suis trop loin de Montréal et d'ailleurs je n'ai pas avec moi ce qu'il me faudrait pour lui répondre, d'autres de le faire, et la chose est facile.

CONCLUSION

Comme conclusion je prétends que le temps est arrivé pour obtenir de la compagnie des taux et des conditions plus avantageuses pour les citoyens et pour en arriver à cela, je suis d'avis que le conseil de ville devrait faire revivre le projet de l'ex-maire Payette — que le conseil de 1907 aurait dû accepter, car il était avantageux pour les citoyens et juste pour la compagnie.

Ce contrat qui avait reçu l'approbation de la compagnie, établissait une société entre la ville, les consommateurs et la compagnie et les profits au-dessus de 6 pour cent sur le capital de la compagnie qui était alors de \$17,000,000, devaient être partagés également entre les trois parties. C'était un contrat équitable pour tous. La situation où nous sommes aujourd'hui et à permis à la compagnie de majorer ses actions à raison de 3 parts pour une dans le but de caicher les énormes profits et de payer de plus forts dividendes.

A tout événement la compagnie doit réduire ses prix. Son dividende ne doit pas dépasser 6 p.c. sur son capital 3 fois mouillé.

Elle doit aussi payer pour l'usage de toutes nos rues une somme équivalente aux énormes bénéfices qu'elle encaisse. Cette somme ne devrait pas être moins d'un million, avec accroissement suivant les bénéfices réalisés. Son fonds de réserve et de dépréciation ne devrait pas dépasser 20 pour cent de son capital action.

Que la quantité de pouvoir qu'elle exporte aux Etats-Unis soit limitée, car l'exportation en trop grande quantité ne peut se faire qu'au détriment des consommateurs.

De plus que l'on empêche toute fusion avec aucune compagnie d'utilité publique, compris la compagnie des tramways, car ce serait sacrifier les intérêts des citoyens que de le permettre.

Sir Lomer Gouin était premier ministre lorsque le petit bill de la "Civic Investment" (subterfuge employé par la Cie M.L.H. & P. Co.) a été adopté par la Législature en 1916, sans que personne en suspectait l'importance et la gravité.

Sir Lomer Gouin qui est maintenant directeur de la Shawinigan et de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated, doit réaliser dans quelle situation pénible ce bill a mis les citoyens de Montréal et comment il a permis à la compagnie de s'enrichir à leur détriment. Comme il a toujours paru téméraire beaucoup d'intérêt pour tout ce qui les concernait, les citoyens doivent l'intéresser à leur cause, et je n'ai aucun doute qu'il saura convaincre ses collègues de lever l'équité au place même à la Cie Montreal Light, Heat and Power Consolidated, et qu'elle ne peut plus retarder de partager ses énormes bénéfices avec ses consommateurs de la ville de Montréal.

Voilà bien deviné.

E.-W. VILLENEUVE.

Le congrès des architectes

M. G.-A. MONETTE EST ELU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION — PROJET D'UN BUREAU D'ARCHITECTES-CENSEURS MUNICIPAUX POUR EXAMINER LES PLANS A MONTREAL ET A QUEBEC — ADMISSIONS

Le congrès de l'Association des architectes de la province a eu lieu samedi aux bureaux de l'association. L'un des principaux sujets qu'il y a traités a été la protection des membres de la profession contre la concurrence étrangère. Dans le rapport du conseil sortant de charge, on remarque qu'il a avisé l'Institut royal canadien d'architecture qu'il devrait y avoir une plus grande coopération entre la profession organisée et les officiers des douanes lorsque des plans viennent de l'étranger si le tarif imposé doit être perçu régulièrement.

Le conseil a aussi accepté l'opinion du comité du progrès civil concernant la nécessité d'une loi provinciale de division des municipalités en zones afin de pouvoir appliquer les lois provinciales d'hygiène dans la construction des logements. On suggère qu'une résolution à cet effet soit présentée au gouvernement de la province le plus tôt possible.

L'Association des arts a prêté, il y a quelques semaines, ses salles pour l'exposition d'architecture ancienne de la province. Elle comprenait un grand nombre de dessins et de plans, de photographies et de peintures appartenant aux membres de l'association, ou ayant été prêtées par le bureau des archives, le musée McCord et l'Université McGill.

Le conseil croit que le temps est venu de publier un album de dessins des anciennes maisons de la province, faits d'après une échelle de mesure. Il croit que les travaux des élèves de l'Association et des étudiants du McGill formeraient une excellente base pour ce travail. Le fonds nécessaire de \$6,000 serait remboursé, croit-on, par la vente de l'album.

Le professeur Traquair a proposé qu'une lettre de condoléances soit envoyée au plus proche parent de l'ancien professeur S. H. Capper qui est mort dernièrement au Caire. Il fut président de l'Association en 1900.

On a aussi proposé d'entrer en communication avec les autorités municipales de Montréal et de Québec afin de les induire à organiser un bureau d'architectes-censeurs municipaux qui examineront tous les plans qui seront soumis comme cela se pratique dans les villes de Westmount et d'Outremont. Le but est d'aider les architectes à prévenir la construction de maisons en dehors de toutes les règles de l'art.

Le rapport financier démontre que l'association a obtenu de bons résultats financiers, l'an dernier.

Ont été admis membres de l'association, après examen: J. A. Currie, James Kennedy, J. C. McDougall, J. A. J. C. Paine, J. E. Turcotte, J. A. Poulin, A. J. King, M. C. Lake, F. W. Graves, G. F. Drummond.

M. Charles Jean a été admis à l'étude de la profession.

MM. J.-G. Milot, R. A. Simard et E. Larose ont été admis sur présentation de leur diplôme de l'Ecole Polytechnique de Montréal.

Il a été décidé que la prochaine réunion annuelle de l'Association aurait lieu à Québec.

Les officiers suivants ont été élus par acclamation: G.-A. Monette, président; J. C. McDougall, 1er vice-président; J.-J. Perrault, 2ème vice-président; Ludger Venne, secrétaire; P. J. Turner, trésorier et ex-officio; Percy E. Nobbs, ex-président. Les conseillers suivants ont été élus par la majorité des voix: Ernest Cormier, David R. Brown, J.-O. Marchand, Oscar Beaudry, R. Macdonald. Les délégués nommés pour assister au congrès de l'Institut Royal d'Architecture sont MM. J. S. Archibald, Alcide Chausse, A. B. Champagne, P. E. Nobbs, Eugène Payette et J.-C. McDougall.

Il attrape un fuyard

L'agent de police Jean Belec, du poste central de police, a coffré samedi soir un individu suspect. L'agent faisait sa ronde, rue Saint-Paul, lorsque devant le magasin L.-A. Cloutier, enregistré, 357 rue des Commissaires, il a aperçu un tas de marchandises amoncelées en avant de la porte, en même temps que trois individus qui entraient et sortaient du magasin. Deux de ces individus se sont enfuyés et l'agent Belec a donné la chasse au troisième. A du lui tirer trois balles. Au troisième coup, le fuyard s'est lancé tête première dans un banc de neige, d'où l'agent l'a tiré par les pattes.

Le prévenu a déclaré se nommer Wilfred Tomlet, 25 ans. Il a été traduit ce matin devant le magistrat de police et a protesté de son innocence.

Pour vol dans les gares

Charles Rhéaume alias Emile Boyer, Ovide Dulude et Robert Dupré, tous de Montréal, ont été arrêtés la semaine dernière par les agents de police des chemins de fer nationaux et du Pacifique Canadien, pour vols dans les gares de la banlieue de Montréal depuis le mois d'août dernier. Ils auraient volé des marchandises pour plusieurs milliers de dollars.

Un Chinois peu peureux

Les agents O'Neil et Clermont, du poste de police de la rue Cheminville, ont arrêté hier après-midi, William Merritt, 28 ans, 1016, rue Gilford, pour tentative de brigandage au Wing On Club, Incorporated, 350, rue St-Jacques, à Montréal. Le Chinois, qui est un peu peureux, a appelé la police sans occuper du revolver. Déconcertés, les apaches se sont sauvés.

LE PONT AU QUAI JACQUES-CARTIER

Coût, distances, expropriation, esthétique, décongestionnement — L'île Sainte-Hélène et l'île aux Millions. n'entravent pas la navigation présente et future — Une entrevue de M. Lavoie.

M. A.-J. Lavoie, l'auteur d'un des projets de pont entre Montréal et la rive sud qui ont été soumis à la Commission du port, est venu à nos bureaux pour nous démontrer les avantages que présente son projet, et répondre à nos questions.

LE PARCOURS

Le pont se terminerait au bout du quai Jacques-Cartier pour se continuer par une rampe jusqu'à un chemin élevé au-dessus des voies ferrées, propriété du havre de Montréal, longeant la rue des Commissaires; de ce chemin élevé des embranchements ou rampes distribueraient le trafic dans divers endroits. Le premier, au coin de la rue Berri et des Commissaires, desservirait la partie est, les bateaux de navigation fluviale, le marché Bonsecours, la gare Viger et le centre universitaire canadien-français. La sortie au carré Viger serait magnifique, le trafic pourrait alors se diriger par les rues Craig, Saint-Hubert, Saint-Denis, etc., vers le nord, traversant ainsi notre zone commerciale canadienne-française pour ensuite aller vers l'Est ou l'Ouest de la ville, au besoin du public voyageur. Les cultivateurs de la rive sud n'auraient donc point à traverser la partie congestionnée pour se rendre au marché Bonsecours et de ce fait augmenter la congestion du centre de la ville.

Le deuxième embranchement serait à la Place Jacques-Cartier, le monument Nelson à l'extrémité élevée de la place du marché Bonsecours, en plein centre civique et légal.

POUR LES CULTIVATEURS

M. Lavoie nous fait remarquer que le tablier du pont pourrait être construit de façon à servir de couverture à la place Jacques-Cartier.

Le troisième embranchement, en plein centre financier, à la rue Saint-Laurent, côté ouest, intersection de la rue Notre-Dame.

Le quatrième embranchement, à la rue McGill, au carré Youville, dans le centre de la douane, du commerce, etc.

Le cinquième embranchement, au coin du marché à foins, près du carré Chabouille, à l'intersection des rues des Inspecteurs et Saint-Paul, dans la zone des grandes gares de chemin de fer, des grands hôtels, etc.

Le pont relierait aussi l'île aux Millions au quai Jacques-Cartier, ainsi que l'île Sainte-Hélène.

CAPACITE

Pont à un niveau, trottoir de huit pieds de largeur, chemin, 36 pieds de largeur, pour quatre rangées de voitures de toutes catégories, excepté tramways, et deux voies de tramways indépendantes du trafic véhiculaire, de manière à donner un service rapide.

LE COUT DU PONT

Certaines personnes pourraient s'imaginer que le pont, d'après son plan, coûterait bien cher. M. Lavoie affirme que la construction, au contraire, en serait d'un coût relativement peu élevé. Il dit que le pont à un seul niveau ne coûterait, avec les expropriations comprises, pas plus de \$7,000,000. Ces chiffres, dit-il, sont confirmés par des ingénieurs experts qu'il a consultés.

Le pont à l'avenue de Lorimier, avec les expropriations nécessaires, ne saurait donc coûter moins de \$12,000,000 à \$20,000,000, prétend M. Lavoie.

LES EXPROPRIATIONS

M. Lavoie fait aussi remarquer que les seules expropriations seraient sur le côté ouest du boulevard Saint-Laurent entre les rues Notre-Dame et des Commissaires. L'on pourrait évaluer le coût des expropriations au plus à \$200,000 à cet endroit. Mais, comme question de fait, le terrain à exproprier à cet endroit est presque entièrement la

Chez les Franco-Américains

Woonsocket, 24 (D.N.C.) — Plusieurs Franco-Américains de l'Etat de notre ville ont été nommés dans divers comités, pour les deux ans à venir, par l'Orateur de la Chambre à la session tenue mercredi à Providence. Voici leurs noms et les comités dans lesquels ils ont été nommés:

Comité judiciaire: M. Edouard Belhumeur de cette ville.

Comité de législation ouvrière: MM. Louis de Gouven et Josaphat Polvin de Pawtucket.

Comité des corporations: MM. Henri Gagnon, de Warren, Oscar Roberge d'ici et Alphonse Gauvin de Manville.

Comité des pêcheries: M. W. Thi bodeau de Harrierville.

Comité d'agriculture: M. Th. Bouvier de Woonsocket.

Comité du Bien-Etre public: MM. Henri Nesbitt, C. Falls, sear Roberge d'ici et A. Gauvin de Manville.

Comité de l'Instruction Publique: M. Aimé J. Forand, de Pawtucket.

M. Daeschner arrive à New-York

New-York, 26. — M. Emile Daeschner, le notel ambassadeur de la France aux Etats-Unis, est arrivé à New-York samedi à bord du "Paris", de la Compagnie générale Transatlantique. M. Daeschner, qui succède à M. Jules Jusserand, a commencé sa carrière diplomatique en 1887. Pendant la guerre, il a représenté la France à Lisbonne et à Bucarest. M. Daeschner est accompagné de sa femme et de ses deux filles.

M. Clément Rueff, président de la Société d'Aïssa-Lorraine, était aussi au nombre des passagers.

propriété de la ville, étant le résidu d'expropriations faites par la ville à cet endroit. Il n'y aurait pratiquement presque rien à débours.

SANS RIEN ENLADIR

L'on s'est objecté à ce projet sous prétexte qu'il enlaidirait le centre de la ville. Ce qui n'est pas le cas, de l'avis de M. Lavoie. Car, partant du quai Jacques-Cartier, le pont passerait, rue des Commissaires, au-dessus des voies ferrées qui longent au nord le mur de revêtement jusqu'à la rue Berri, du côté est. Pour ce qui est de la Place Jacques-Cartier, il monterait directement de la rue des Commissaires. Pour aller à l'ouest, il passerait au-dessus des voies ferrées jusqu'à la place Royale. De là il continuerait par la rue des Commissaires jusqu'à la place Youville qui est très large. Puis, enfin, par la rue William, il monterait vers le nord sur une faible distance jusqu'au square Chabouille, en passant par-dessus le terrain du marché à foins.

EXEMPLE DE NEW-YORK

Le pont de Manhattan, débouché à l'extrémité de l'île Manhattan, construit pour essayer de décongestionner le centre des affaires, a dû être relié par des voies élevées à l'entrée du pont de Brooklyn, car les gens continuaient à passer par le pont de Brooklyn, bien que les ponts ne fussent que peu éloignés l'un de l'autre pour ne pas avoir à traverser les rues congestionnées. Or le pont Lavoie a cet avantage de permettre aux gens d'affaires d'arriver par le plus court chemin au pont tout en décongestionnant le centre des affaires. Il est à remarquer que, dans les rues où il passe, le pont Lavoie n'est pas au niveau de ces rues, mais au-dessus.

AUTRES ASPECTS

Le pont Lavoie relierait l'île Sainte-Hélène. Il toucherait aussi à l'île aux Millions, qui n'est qu'à 700 pieds des quais, et permettrait de l'utiliser d'une manière très considérable. Aujourd'hui, l'on ne peut y parvenir qu'en faisant un énorme détour ou par bateau.

Pour ce qui est des distances entre la rive sud et le terminus du pont à Montréal, y compris les diverses descentes, elles sont beaucoup plus courtes par le pont Lavoie que par les autres ponts proposés, déclare M. Lavoie en terminant.

DES CHIFFRES

Si le pont de l'avenue de Lorimier avec les expropriations nécessaires, coûte environ \$18,000,000, mettons à 10% d'intérêt pour couvrir intérêts, maintien et dépréciation, il faudra au moins \$1,800,000.00 de revenus par année; comme la capacité maximum de ce pont, au taux actuel sur le pont Victoria, ne pourra rapporter un revenu annuel de plus de \$500,000.00, il y aura donc un déficit net de \$1,300,000.00.

Pour le pont Lavoie, qui coûtera au maximum \$7,000,000, dont la capacité sera plus grande et pour lequel l'intérêt au taux maximum de 10% serait de \$700,000, il est facile de comparer que, vu sa position au centre, il sera un succès financier.

LES DISTANCES

Comparaisons entre le pont Victoria, le pont de l'avenue de Lorimier et le pont Lavoie:

De l'église de Longueuil au monument Nelson:

Par le pont Victoria . . . 8.22 milles
" de Lorimier . . . 5.07
" Lavoie . . . 3.38

De Montréal-Sud, rue Lafayette:

Par le pont Victoria . . . 6.48 milles
" de Lorimier . . . 3.59
" Lavoie . . . 2.15

De Saint-Lambert, sous l'arche du pont Victoria, chemin du bord de l'eau:

Par le pont Victoria . . . 4.54 milles
" de Lorimier . . . 5.53
" Bonsecours . . . 3.65

M. Jusserand retournera en France à bord du "Paris" et s'embarquera samedi.

Schola Cantorum

Cours de ce soir, pour hommes, par le professeur: Albert Pineault. Office du 4ème dimanche après l'Epiphanie.

Vendredi soir, cours pour dames par le professeur J.-N. Charbonneau. Les cours se donnent à l'Edifice Langelier.

UNE NOUVEAUTÉ EN LIBRAIRIE

Ce sont les

MONOGRAPHIES ECONOMIQUES

Une série d'études sur des entreprises commerciales et industrielles canadiennes-françaises

PAR EMILE BENOIST

La préface du livre est de M. Edouard Montpetit.

En vente au service de librairie du Devoir et dans toutes les bonnes librairies.

Franco, \$1.

Le tirage comprend 75 exemplaires numérotés et autographes par l'auteur. Ces exemplaires se vendent \$2, franco.

S'adresser à l'auteur, au "Devoir".

TELEPHONE EST 8000

Dupuis Frères

SPECIAL

Paletots pour Garçons

DE 14 A 18 ANS

Modèle Ulster avec col tempête, demi-doubleure en tweed; frise gris ou brun tout laine; grandeurs: 32 à 36. Valeur de 15.00 pour . . . **8.95**

Dupuis Frères — Rayon de la confection pour garçons — Au premier.

GANTS

en pure laine, pour dames et enfants; tricot "Nid d'abeilles"; nuances: cardinal, noir et blanc; pointures: 6 à 7 1/2. qualité de 50 la paire pour . . . **.19**

Dupuis Frères — Rayon des gants pour dames — Au rez-de-chaussée.

La Laveuse-Essoreuse "Savage"

renferme les améliorations les plus modernes. De construction solide, quoique très légère et facile à manoeuvrer; un seul levier de contrôle. Approuvée par la Hydro Electric Power Commission, d'Ontario, No 1205. A remporté la médaille d'or à la dernière exposition de Québec.

COMPTANT 5.00

Solde en 12 versements mensuels égaux.

Dupuis Frères — Rayon de l'électricité — Au deuxième.

Vente de fin du mois d'articles de maison

Des valeurs qui ne manqueront pas d'attirer l'attention de toute ménagère soucieuse d'économiser.

RAMASSE-POUSSIÈRE, à demi-recouvert; fini vernissé . . . **.19**

LESSIVEUSES en fer-blanc 4X; No 9; régulier 3.00 . . . **1.98**

SEAUX A EAU en tôle galvanisée; régulier .49 . . . **.39**

POELES A FRIRE "Wear Ever", régulier 1.20 pour . . . **.98**

ESSOREUSES pour linge; rouleaux de 11 pces en caoutchouc; spécial MANNES à linge sale; construites en saule; couvercle; petites dimensions . . . **1.75**

BOULEILLES Thermos; 1 chopine . . . **1.00**

CUVETTES A LAVER en tôle galvanisée; 20 poudres de diamètre . . . **.89**

Planchettes à Laver émailées gris; régulier .75 pour . . . **.59**

RAMASSE-POUSSIÈRE en fer-blanc . . . **.09**

</